



**RAPPORT  
ANNUEL 2022**

FILIALE DE



**SUCRIVOIRE**



# SOMMAIRE



- 01 LE MOT DU PRESIDENT
- 02 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 03 PRESENTATION DE L'ENTREPRISE
- 04 ORDRE DU JOUR
- 05 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 06 RAPPORT RSE
- 07 RESUME DU RAPPORT DU PRESIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 08 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 09 TEXTE DES RESOLUTIONS



LE MOT DU  
**PRÉSIDENT**

**01**





M. Jean-Louis **BILLON**  
*Président du Conseil d'Administration*

Chers Actionnaires,

En un an, depuis janvier 2022, le prix international du sucre a atteint un niveau record d'augmentation de 45%. Il a presque doublé depuis avril 2020.

En conséquence, les marchés mondiaux s'affolent et le cours du sucre atteint des niveaux exceptionnels.

Cette hausse des cours s'explique en grande partie par

- Les graves inondations qui ont touché le Brésil premier producteur mondial de sucre avec 21% de parts de marché et 45% des exportations. Le Brésil a également fait le choix de se concentrer sur la production d'éthanol pour fabriquer des biocarburants, réduisant ainsi les volumes exportés.
- Les fortes pluies qui ont réduit la production en Inde, 2ème producteur mondial avec 13% de parts de marché.

- Le coût de l'énergie en forte hausse dans les pays producteurs et/ou raffineurs de sucre.

Sur le marché national, d'un potentiel de 350 000 à 400 000 tonnes, les ventes réalisées par SUCRIVOIRE en 2022, ont été de 122 481 tonnes de sucre, conformément aux prévisions budgétaires.

Cependant, le potentiel commercial réel minimum durant cet exercice était estimé à 140 000 tonnes.

La demande du marché est restée haute durant toute l'année mais notre marché a été en pénurie sur pratiquement tout le second semestre 2022.

Ces difficultés d'approvisionnement s'expliquent d'une part par l'insuffisance de la production locale, minée par la maladie de la mosaïque, et des arrivages décalés de navires de sucre importé.

Cette pénurie a été dommageable à tous les segments de distribution de SUCRIVOIRE et à cela s'est ajoutée la fixation d'un prix plafond sur les denrées alimentaires de première nécessité tels que le sucre.

Le résultat net de l'exercice s'est soldé par une perte de 8 756 Millions F CFA.

Ce résultat déficitaire s'explique au niveau de l'exploitation, par l'insuffisance de production de sucre (73 948 tonnes en 2022, contre 90 401 tonnes en 2021 et 102 902 tonnes en 2020).

L'exercice 2022 a été clôturé par une trésorerie nette négative de 6 093 Millions de F CFA, contre un solde négatif de 799 Millions F CFA l'exercice antérieur.

Un plan de restructuration adopté par le Conseil d'Administration sera mis en œuvre par le Directeur Général pour atteindre l'excellence, accroître la production, baisser les coûts fixes et compléter les investissements d'augmentation de capacité.

Un contexte de transformation inéluctable qui nous invite à persévérer, pour renouer avec la rentabilité à partir de l'exercice 2024.

# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



La composition du Conseil d'Administration à la date du présent rapport est la suivante :



# PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE





## FICHE SIGNALÉTIQUE DE SUCRIVOIRE



### RAISON SOCIALE

SUCRIVOIRE



### FORME JURIDIQUE

Société Anonyme



### DATE DE CREATION

1er Janvier 1997



### CAPITAL SOCIAL

24 500 000 000 FCFA divisé en  
19 600 000 actions de 1 250 FCFA



### SIEGE SOCIAL

UAI de Borotou Koro  
B.P.100 Borotou Koro  
**Web :** [www.groupesifca.com/Sucrivoire](http://www.groupesifca.com/Sucrivoire)  
**Tél .:** (225) 27 21 75 75 34  
**Fax :** (225) 27 21 75 75 87



### UNITES AGRICOLES INTEGREES

**Zuénoula :** 27 21 21 94 10  
**Borotou Koro :** 27 21 21 94 25



### EFFECTIF

Salariés Permanents : 672  
Salariés Temporaires : 7141



**SUPERFICIE PLANTEE (PI) :** 14 751 HA  
**SUPERFICIE RECOLTEE (PI) :** 12 685 HA  
**SUPERFICIE RECOLTEE (PV) :** 3 586 HA



UAI



Direction Générale



51,5%



25,5%



23%

ORDRE  
DU JOUR



4

- 01 Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les états financiers établis selon le SYSCOHADA révisé et selon les normes comptables internationales IFRS ;
- 02 Rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis selon le SYSCOHADA révisé et selon les normes comptables internationales IFRS ;
- 03 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- 04 Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis selon le SYSCOHADA révisé et quitus aux administrateurs ;
- 05 Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;
- 06 Approbation des Conventions réglementées ;
- 07 Affectation du résultat ;
- 08 Fixation du montant des indemnités de fonction à allouer aux Administrateurs ;
- 09 Renouvellement de mandat d'Administrateur ;
- 10 Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants ;
- 11 Pouvoirs à conférer.



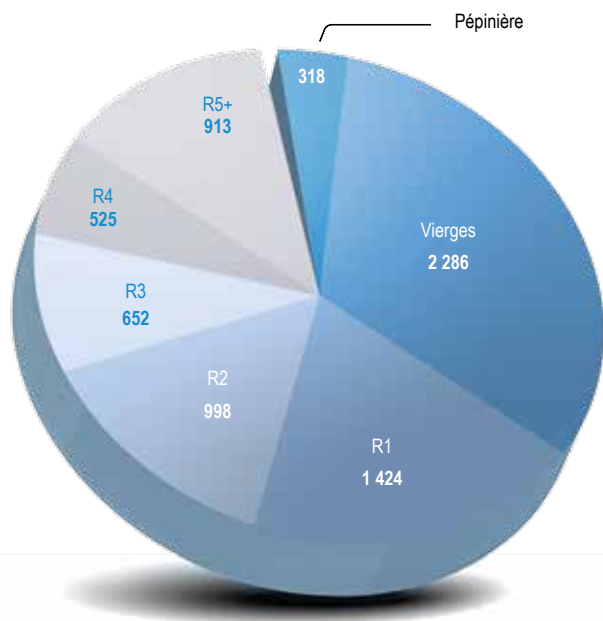
RAPPORT DU  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

05



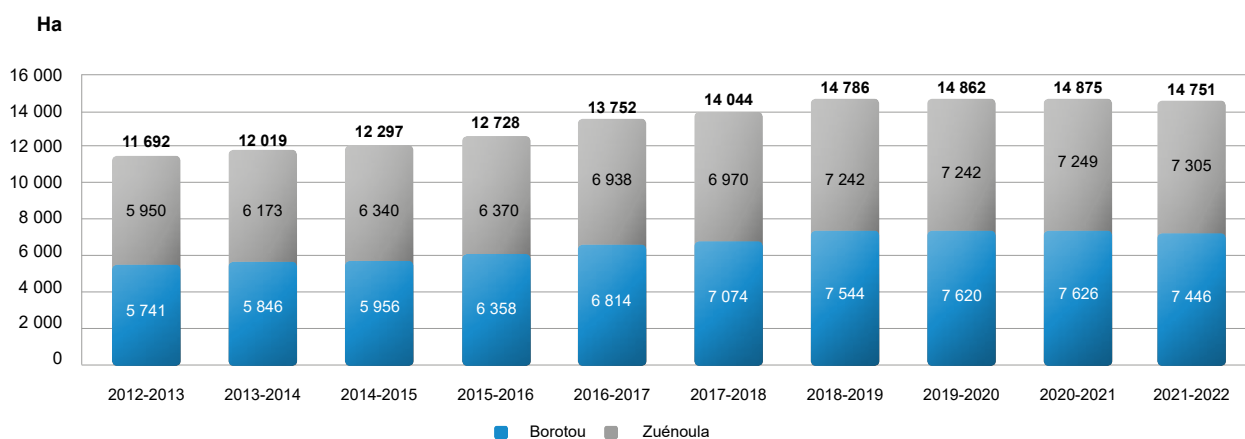
# 1-PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ET DES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2022

## 1.1 Chiffres clés



Les superficies de plantations industrielles de SUCRIVOIRE sont de 14 751 ha à fin 2022. Ce verger était composé de 48% de cannes, âgées de 2 ans voire moins.

## Superficies plantations industrielles (PI)

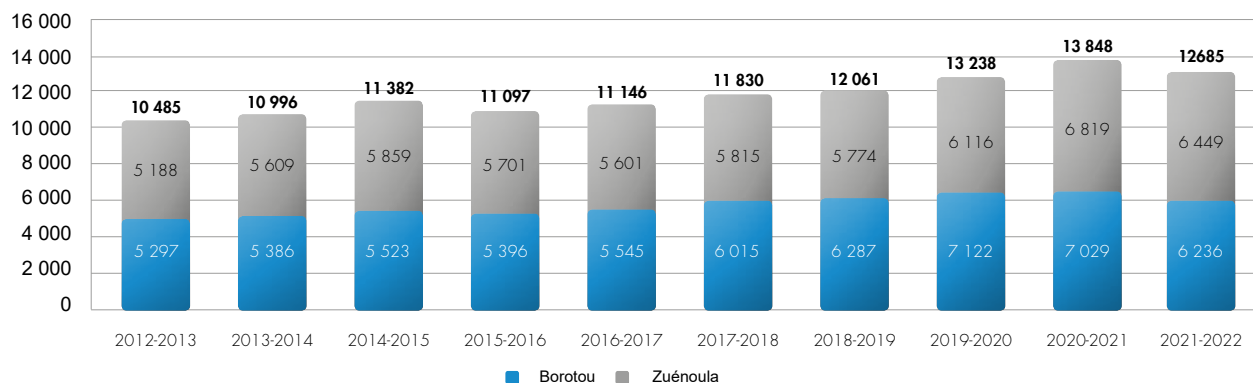


Les superficies des plantations industrielles de SUCRIVOIRE sont stables depuis quatre campagnes:

- 7 446 ha à Borotou, et
  - 7 305 ha à Zuénoula,
- pour un total de 14 751 ha en campagne 2021/22.

## Superficies Pluviales et Irriguées récoltées

13 847 Ha



Au cours de la campagne 2021/22, 12 685 ha ont été récoltés, en baisse de 8,4% (-1 163 ha) par rapport à la campagne 2020/21.

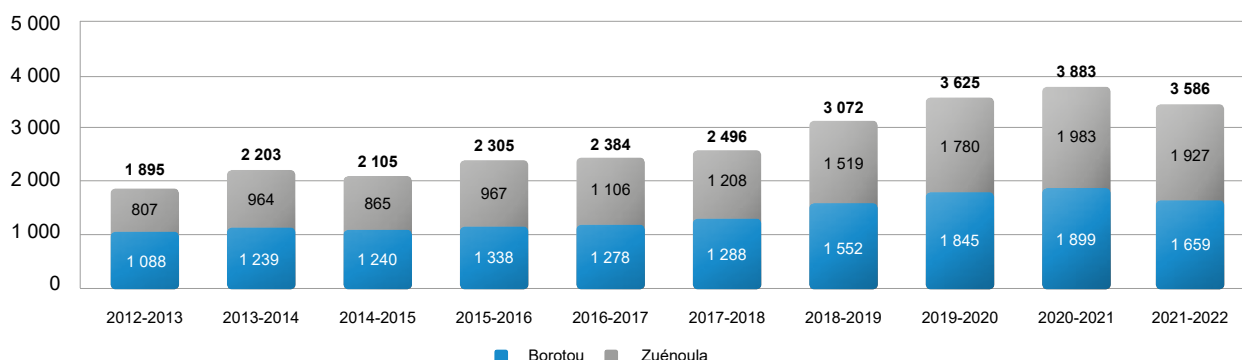
La baisse a été plus importante à Borotou -11,3% qu'à Zuénoula -5,4%.

A Borotou 561 hectares de parcelles pluviales ont été mis en jachère pour très faible rendement et 233 hectares de parcelles affectées à pépinières pour les replantations.

A Zuénoula 215 hectares de parcelles pluviales ont été mis en jachère pour très faible rendement et 154 hectares de pluviales replantées qui seront récoltées en campagne 2022/23.

## Superficies Parcelles villageoises récoltées (PV)

Ha



Les surfaces des plantations villageoises récoltées ont été de 3 586 ha, une baisse de 183 ha par rapport à la campagne 2020/21 (-5%).

## Rendement parcelles industrielles

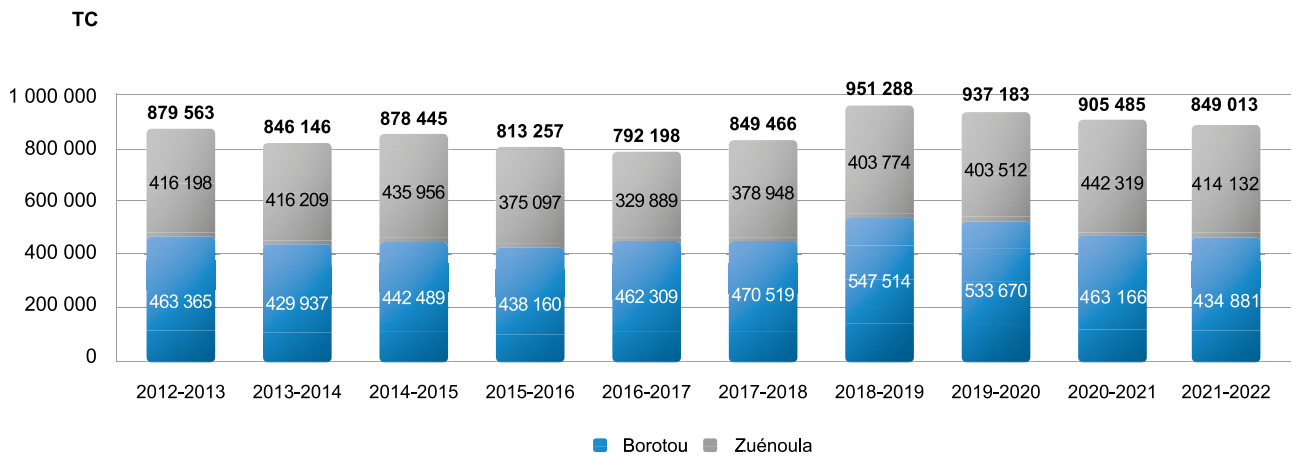
	Réalisé campagne			Variation N/N-1	
	19/20	20/21	21/22	en quantité	en %
<b>1-Superficies récoltées (en ha)</b>					
Superficie irriguées Borotou	4 344	4 344	4 111	-233	-5,4%
Superficie irriguées Zuénoula	3 414	3 698	3 794	96	2,6%
Superficie pluviales Borotou	2 777	2 685	2 124	-561	-20,9%
Superficie pluviale Zuénoula	2 702	3 121	2 655	-466	-14,9%
<b>Superficie totales cannes industrielles</b>	<b>13 238</b>	<b>13 848</b>	<b>12 685</b>	<b>-1 163</b>	<b>-8,4%</b>
Superficie villageoises Borotou	1 845	1 900	1 659	-242	-12,7%
Superficie villageoises Zuénoula	1 780	1 868	1 927	59	3,1%
<b>Superficie totales villageoises</b>	<b>3 625</b>	<b>3 769</b>	<b>3 586</b>	<b>-183</b>	<b>-4,9%</b>
<b>2- Rendements (en Tonnes/ ha)</b>				0	
Rendement parcelles industrielles Borotou	75	66	70	4	5,8%
Rendement parcelles industrielles Zuénoula	66	65	62	-3	-4,0%
<b>Rendement moyen parcelles industrielles</b>	<b>71</b>	<b>65</b>	<b>66</b>	<b>1</b>	<b>1,0%</b>
Rendement parcelles villageoises Borotou	39	30	30	0	0,8%
Rendement parcelles villageoises Zuénoula	42	39	32	-7	-18,4%
<b>Rendement moyen parcelles villageoises</b>	<b>41</b>	<b>34</b>	<b>31</b>	<b>-3</b>	<b>-7,4%</b>
<b>3-Production de cannes (en tonnes)</b>					
Tonnage cannes industrielles Borotou	533 670	463 166	434 881	-28 285	-6,1%
Tonnage cannes industrielles Zuénoula	403 512	442 319	414 132	-28 187	-6,4%
<b>Tonnage total cannes industrielles</b>	<b>937 183</b>	<b>905 485</b>	<b>849 013</b>	<b>-56 472</b>	<b>-6,2%</b>
Tonnage cannes villageoises Borotou	71 840	57 401	50 507	-6 894	-12,0%
Tonnage cannes villageoises Zuénoula	75 103	71 966	61 748	-10 218	-14,2%
<b>Tonnage total cannes villageoises</b>	<b>146 943</b>	<b>129 367</b>	<b>112 255</b>	<b>-17 112</b>	<b>-13,2%</b>

Le changement climatique avec des niveaux de sécheresse et d'évaporation en augmentation affecte significativement le rendement agricole.

A Borotou le rendement des parcelles industrielles a connu une amélioration de 5,8% grâce à la baisse des superficies pluviales à plus faible rendement. Avec une moyenne de 70 t/ha le rendement reste toutefois faible par rapport au passé, à cause du niveau toujours élevé d'attaques des borers et de la persistance de la mosaïque. Des actions de lutte contre les chenilles sont en cours pour relever le rendement des parcelles, mais l'amélioration prend du temps. Le rendement des parcelles villageoises est stable, mais très médiocre.

A Zuénoula le rendement des parcelles industrielles a baissé de 4% (impacté par la dégradation du rendement des pluviales en particulier), celles villageoises de 18%.

### Evolution production canne Parcelles industrielles (PI)

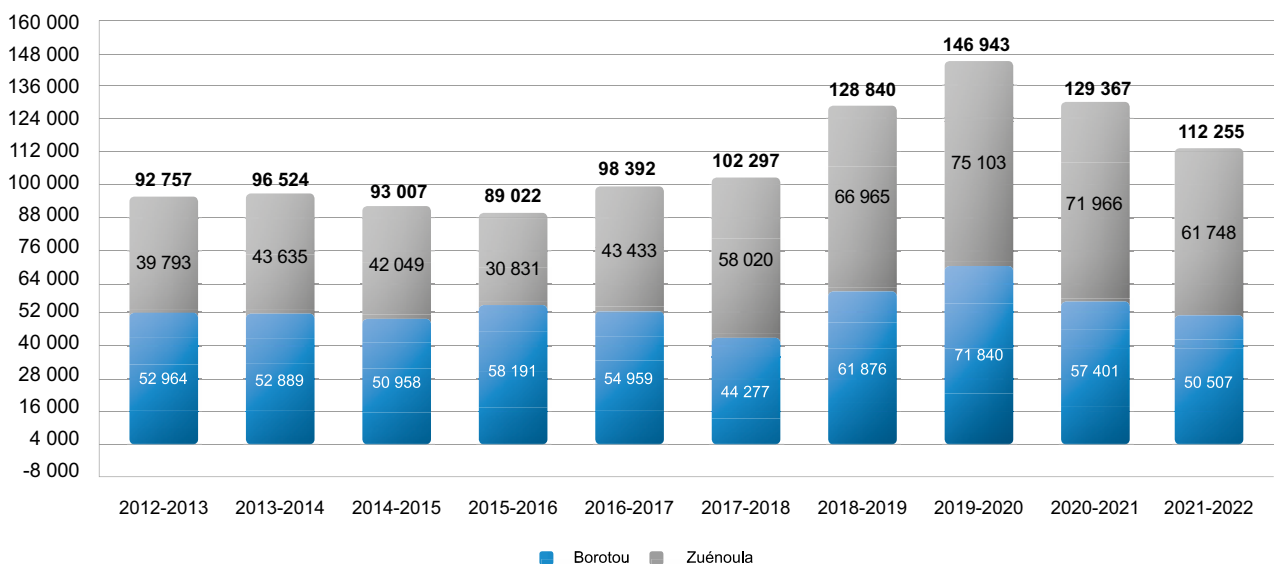


La production globale de cannes Industrielles a été de 849 013 tonnes, en baisse de 56 472 tonnes (-6,2%) par rapport à la campagne précédente.

La baisse a été causée essentiellement par la réduction des superficies récoltées.

### Evolution production canne Parcelles villageoises (PV)

13 847 Ha

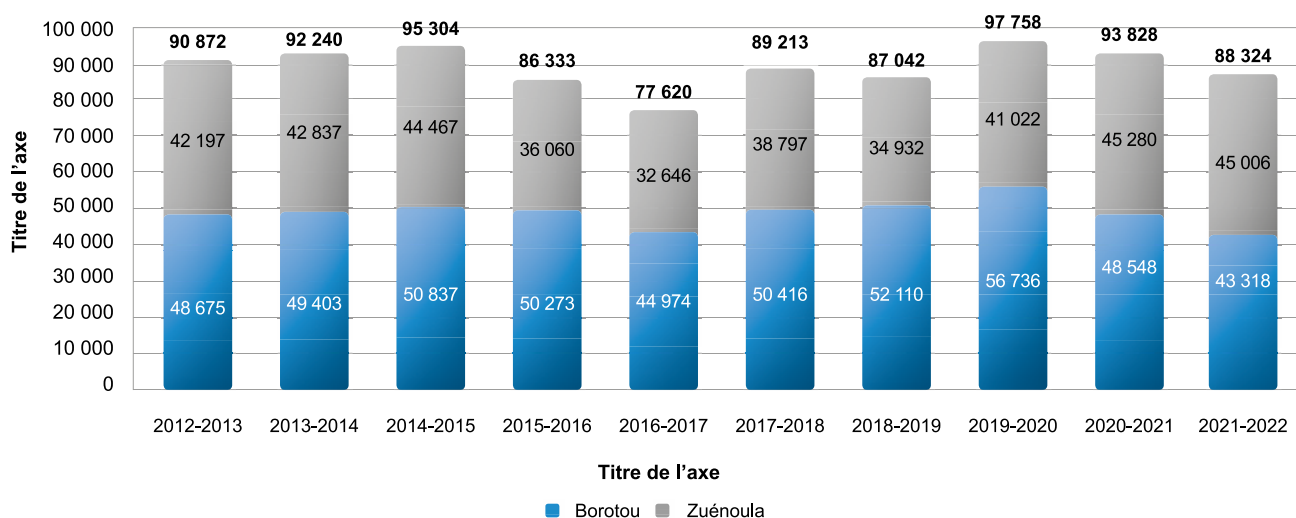


La production globale de cannes dans les parcelles villageoises a été de 112 255 tonnes, en baisse de 13,2% par rapport à la campagne précédente.

Les baisses des superficies récoltées et des rendements en sont à l'origine.



## Evolution production de sucre

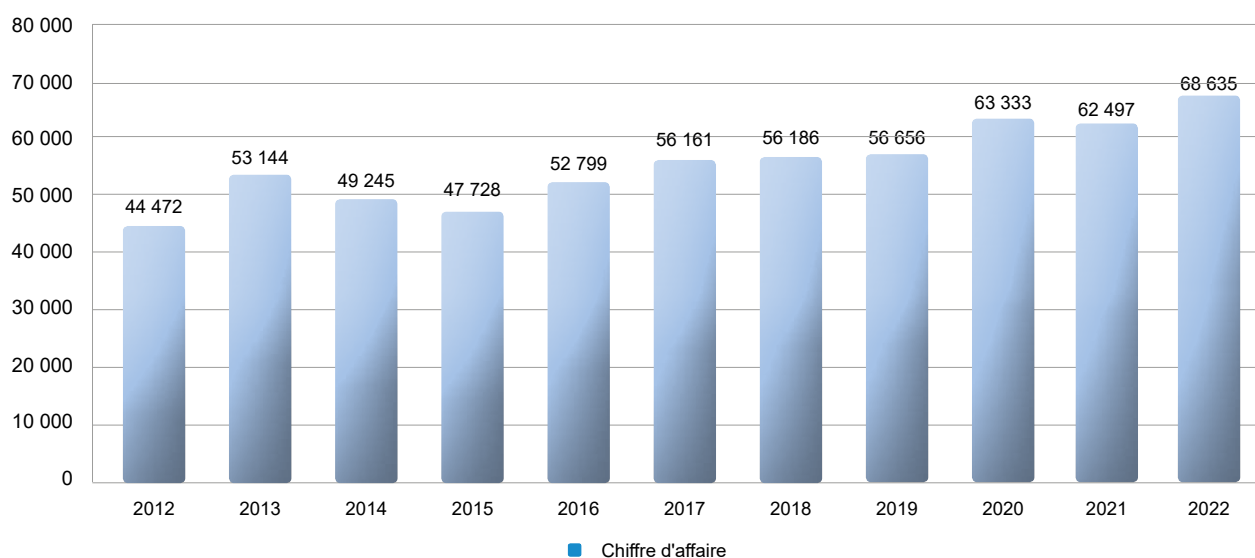


La production de sucre a été de 88 324 tonnes en 2021/22 contre 93 828 en 2020/21, soit une baisse de la production de 5,9%.

Ce recul s'explique par la baisse de la production de canne.

## Chiffre d'affaires

Millions FCFA

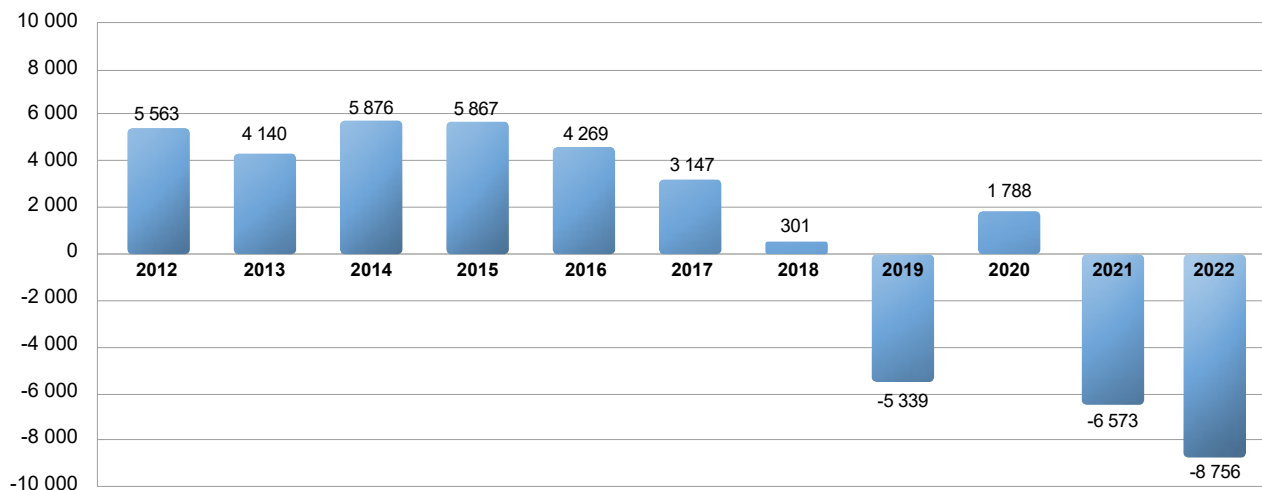


L'exercice 2022 se solde par un chiffre d'affaires de 68 635 millions de F.CFA contre 62 497 millions F.CFA en 2021.

Une hausse de 9,8%, dont +56,9% de ventes sucre import, -3,5% de ventes de produits fabriqués et +3,5% de produits accessoires.

## Résultat net

Millions FCFA

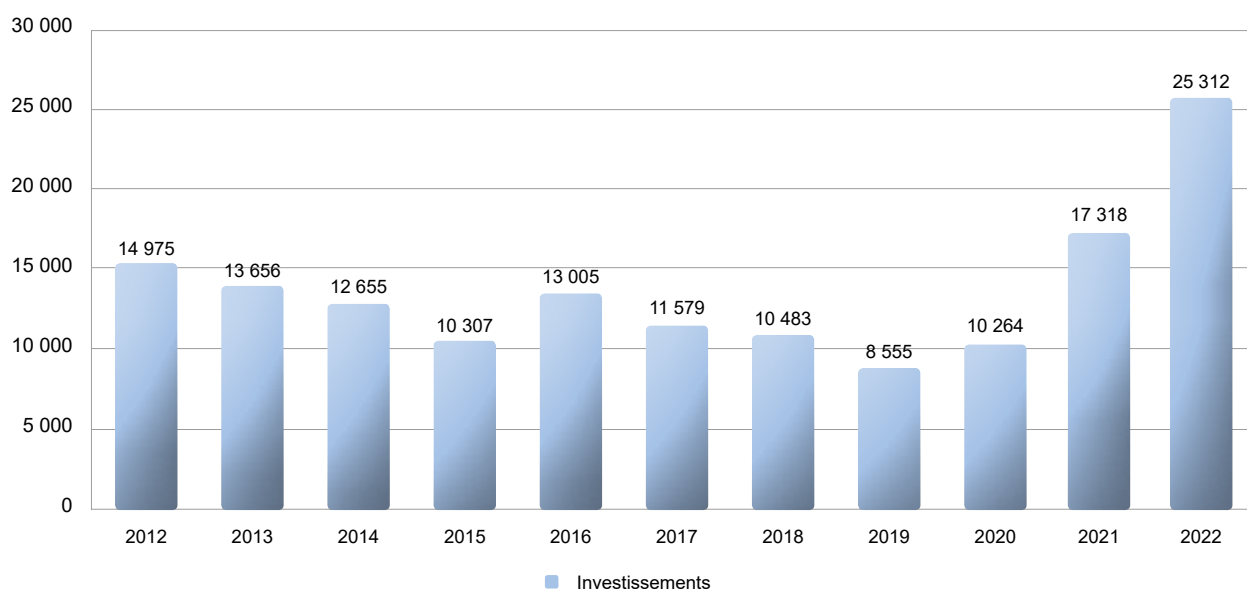


Le résultat net de l'exercice 2022 est une perte de 8 756 millions F.CFA contre une perte de 6 573 millions FCFA en 2021.

L'insuffisance de production de sucre et l'impact significatif de l'inflation sur plusieurs facteurs de production, sont à l'origine de la perte d'exercice.

## Investissements

Millions FCFA

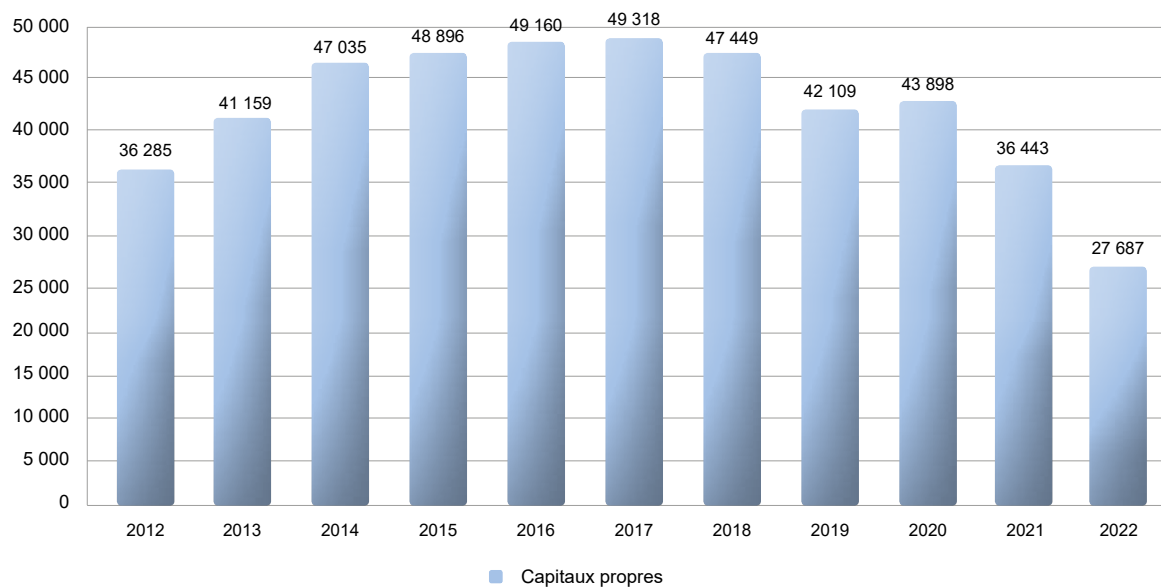


Les investissements de l'exercice 2022 ont été de 25 312 millions F.CFA, contre 17 318 millions F.CFA en 2021.

Le niveau important des investissements ces dernières années s'inscrit dans le projet d'augmentation de capacité industrielle à Zuénoula et Borotou.

## Capitaux propres

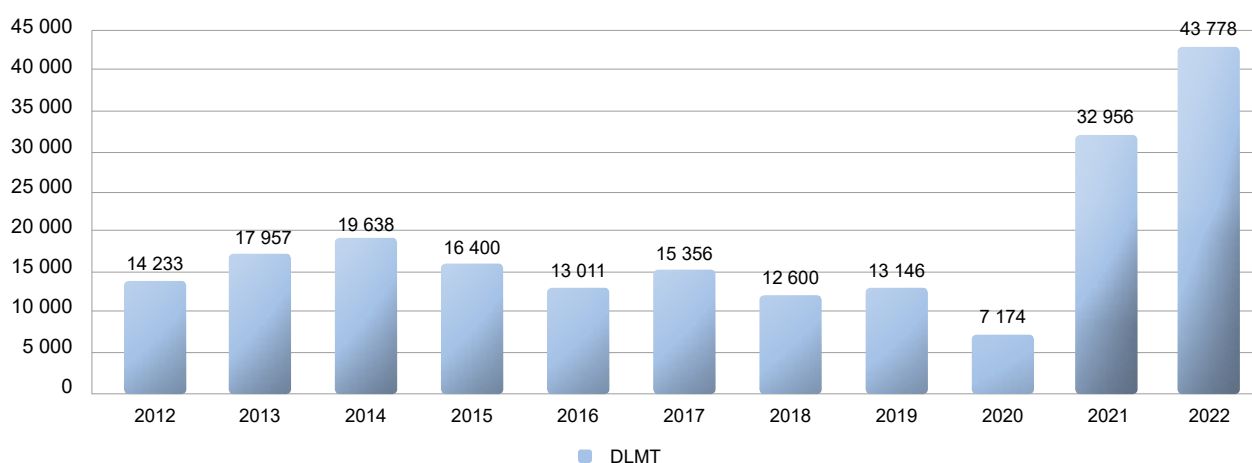
Millions FCFA



La régression des capitaux propres de 36 443 millions F.CFA en 2021 à 27 687 millions en 2022 est en lien direct avec la perte net de l'exercice 2022.

## Dettes à long et moyen terme

Millions FCFA

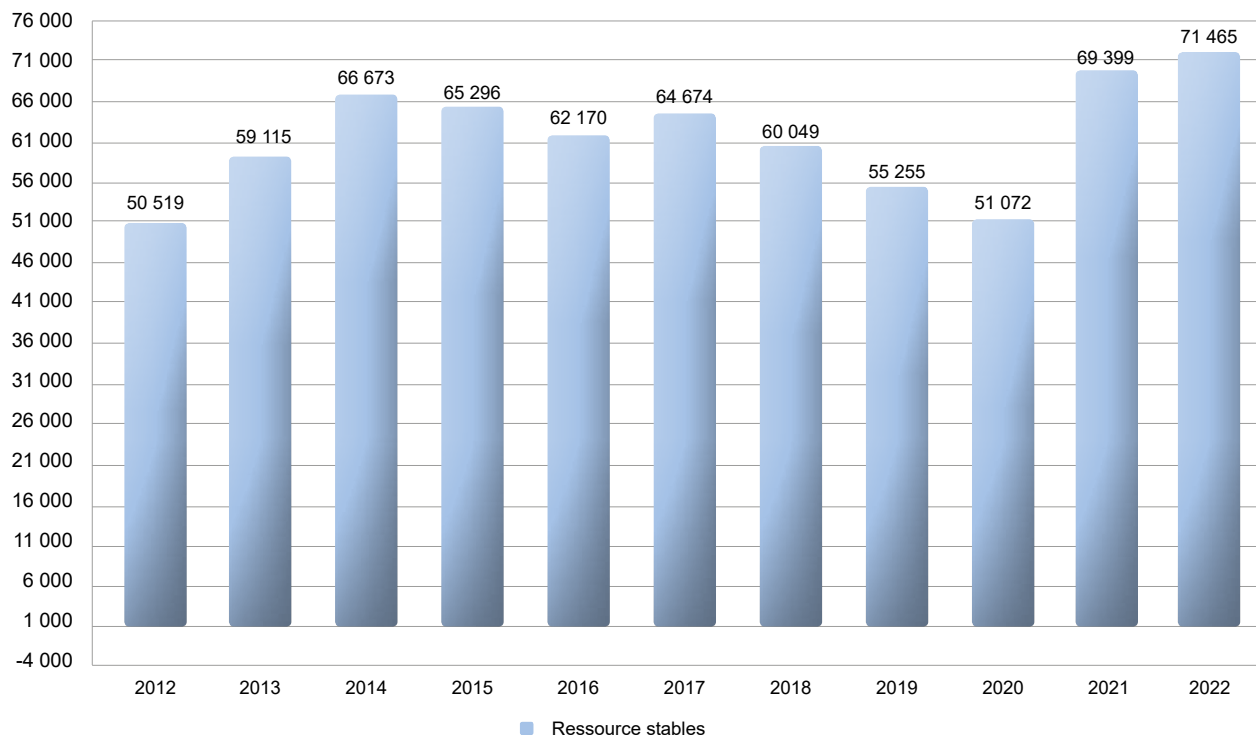


Les dettes financières sont de 43 778 millions F.CFA en 2022 contre 32 956 millions FCFA à fin 2021.

SUCRIVOIRE a reçu en 2022 la dernière tranche (13,6 milliards) de financement bancaire de son programme d'augmentation de capacité industrielle.

## Ressources stables

Millions FCFA



## 1.2 Faits marquants de l'exercice 2022

### 1.2.1 Environnement international et cours mondial du sucre

La hausse du cours du sucre sur le marché mondial observé depuis le premier trimestre 2021 s'est poursuivie en 2022.

Le cours moyen sur le marché de Londres est de 534,40 USD/T en 2022 contre 471,59 USD/T en 2021, soit une hausse de 13,3%

Au 31 décembre 2022, le cours spot du sucre sur ce marché était de 554,40 USD/T comparativement au 31 décembre 2021 où il était de 499,89 USD/T.

Cette tendance haussière semble se confirmer sur l'exercice 2023 avec une cotation de 562,40 USD/T à fin février 2023.

### 1.3 Marché national et vente de sucre

Le marché national de sucre s'établit à un potentiel de 350 000 à 400 000 tonnes actuellement.

La demande locale de sucre est forte en raison de la croissance démographique, des habitudes de consommation qui évoluent, et l'implantation de plus en plus accrue des industries de la seconde transformation.

Par ailleurs, l'effet conjugué de la hausse du cours mondial du sucre, la crise sanitaire mondiale et la crise Russo-Ukrainienne a fortement contribué à la baisse, voire la quasi-disparition des importations frauduleuses de sucre ces deux dernières années.

Les ventes réalisées par SUCRIVOIRE sur l'exercice 2022 ont été de 128 371 tonnes, conformément aux prévisions budgétaires.

Cependant, il faut noter que le potentiel commercial réel durant cet exercice était de 140 000 tonnes minimum.

La demande du marché est restée dans les tendances hautes durant toute l'année. Le marché a été en pénurie sur pratiquement tout le second semestre 2022. Ces difficultés d'approvisionnement s'expliquent d'une part par l'insuffisance de la production locale, mais également par des arrivées décalées dans le temps des navires de sucre importé. Cette pénurie a été dommageable à tous les segments de distribution de SUCRIVOIRE.

La demande du marché est restée dans les tendances hautes durant toute l'année. La pénurie de sucre observée a été la plus ardue et la plus longue que nous n'ayons jamais eu, pratiquement sur tout le second semestre 2022. Cette pénurie s'explique par la perturbation des arrivées des navires du sucre import destiné à compléter la production locale insuffisante. SUCRIVOIRE a été en rupture totale sur plusieurs semaines, entraînant la plainte des consommateurs et surtout des industries de seconde transformation.



*DIOMANDE Daouda et TIAN Yannick Manutentionnaire à l'Usine de Borotou koro à l'espace stockage des sacs*

## 2-SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2022

### 2.1 Activités, performances agricoles et industrielles

#### 2.1.1 Superficies plantées

Superficies Sucrivoire plantées (ha)	Réalisé campagne		Variation N/N-1		
	19/20	20/21	21/22	en quantité	en %
Borotou	786	2 015	2 035	20	1,0%
Zuénoula	Zuénoula	1 098	1 009	-89	-8,1%
<b>Total superficies plantées</b>	<b>1 939</b>	<b>3 113</b>	<b>3 044</b>	<b>-69</b>	<b>-2,2%</b>

Les superficies plantées au cours de la campagne 2021/2022 sont en baisse de 2,2% par rapport à la campagne 2020/2021.

Cette baisse s'explique par le fait que la préparation des terres n'a pu avoir lieu à Zuénoula sur les superficies pluviales en raison du début de la saison des pluies et des pannes engins.

#### 2.1.2 Production de cannes et de de sucre

	Réalisé campagne			Variation N/N-1	
	19/20	20/21	21/22	en quantité	en %
<b>1-Superficies récoltées (en ha)</b>					
Superficie irriguées Borotou	4 344	4 344	4 111	-233	-5,4%
Superficie irriguées Zuénoula	3 414	3 698	3 794	96	2,6%
Superficie pluviales Borotou	2 777	2 685	2 124	-561	-20,9%
Superficie pluviale Zuénoula	2 702	3 121	2 655	-466	-14,9%
Superficie totales cannes industrielles	13 238	13 848	12 685	-1 163	-8,4%
Superficie villageoises Borotou	1 845	1 900	1 659	-242	-12,7%
Superficie villageoises Zuénoula	1 780	1 868	1 927	59	3,1%
Superficie totales villageoises	3 625	3 769	3 586	-183	-4,9%
<b>2- Rendements (en Tonnes/ ha)</b>				0	
Rendement parcelles industrielles Borotou	75	66	70	4	5,8%
Rendement parcelles industrielles Zuénoula	66	65	62	-3	-4,0%
Rendement moyen parcelles industrielles	71	65	66	1	1,0%
Rendement parcelles villageoises Borotou	39	30	30	0	0,8%
Rendement parcelles villageoises Zuénoula	42	39	32	-7	-18,4%
Rendement moyen parcelles villageoises	41	34	31	-3	-7,4%
<b>3-Production de cannes (en tonnes)</b>					
Tonnage cannes industrielles Borotou	533 670	463 166	434 881	-28 285	-6,1%
Tonnage cannes industrielles Zuénoula	403 512	442 319	414 132	-28 187	-6,4%
Tonnage total cannes industrielles	937 183	905 485	849 013	-56 472	-6,2%
Tonnage cannes villageoises Borotou	71 840	57 401	50 507	-6 894	-12,0%
Tonnage cannes villageoises Zuénoula	75 103	71 966	61 748	-10 218	-14,2%
Tonnage total cannes villageoises	146 943	129 367	112 255	-17 112	-13,2%

Le changement climatique avec des niveaux de sécheresse et d'évaporation en augmentation affecte significativement le rendement agricole.

A Borotou le rendement des parcelles industrielles a connu une amélioration de 5,8% grâce à la baisse des superficies pluviales à plus faible rendement. Avec une moyenne de 70 t/ha le rendement reste toutefois faible par rapport au passé, à cause du niveau toujours élevé d'attaques des borers et de la persistance de la mosaïque. Des actions de lutte contre les chenilles sont en cours pour relever le rendement des parcelles, mais l'amélioration prend du temps. Le rendement des parcelles villageoises est stable, mais très médiocre.

A Zuénoula le rendement des parcelles industrielles a baissé de 4% (impacté par la dégradation du rendement des pluviales en particulier), celles villageoises de 18%.

### **Production de cannes industrielles**

Les superficies cultivées sont de 12 885 hectares contre 13 848 hectares la campagne précédente, soit une baisse de 8,4%.

Cette baisse des superficies récoltées représente :

794 hectares à Borotou (561 hectares de pluviales mis en jachère pour cause de très faible rendement et 233 hectares de pépinière pour les replantations),

370 hectares à Zuénoula (215 hectares de pluviales en jachère pour très faible rendement et 155 hectares de grande culture en pluviale).

### **Production de cannes villageoises**

La baisse des superficies villageoises de 183 hectares et la baisse du rendement moyen due à la récolte en période sèche (qui cause des pertes des souches) en campagne 2021/2022, ont provoqué une baisse de la production de cannes villageoises de 17 112 tonnes.

## Production de sucre sur la campagne

	19/20	20/21	21/22
<b>Cannes broyées (T)</b>			
Borotou	617 363	526 752	508 334
Zuénoula	515 209	512 597	494 359
	<b>1 132 573</b>	<b>1 039 349</b>	<b>1 002 693</b>
<b>Richesses usine (%)</b>			
Borotou	11,64	11,54	10,93
Zuénoula	10,66	11,12	11,44
<b>Pertes usine (%)</b>			
Borotou	2,44	2,33	2,40
Zuénoula	2,75	2,29	2,33
<b>Rendement usine (%)</b>			
Borotou	9,20	9,21	8,53
Zuénoula	7,91	8,83	9,11
<b>Production de sucre (T)</b>			
Borotou	56 736	48 548	43 318
Zuénoula	41 022	45 280	45 006
<b>Total sucre produit</b>	<b>97 758</b>	<b>93 828</b>	<b>88 324</b>

La production de sucre est passée à 88 324 tonnes sur la campagne sucrière 2021/2022 contre 93 328 tonnes sur la campagne précédente, soit une baisse de la production de 6,2%.

Ce recul s'explique essentiellement par la baisse de la qualité de la canne :

Baisse de la richesse de 0,61 et des pertes usines de 0,07 à Borotou

Baisse de la production de canne broyées de 36 656 tonnes

### 2.1.3 Productions annuelles

#### Production de canne à sucre

Production canne (en tonnes)	Réalisé année civile			Variation N/N-1	
	2020	2021	2022	en quantité	en%
Production canne PI Zuénoula	465740	422287	367294	-54993	-15%
Production canne PI Borotou	546604	457909	422656	-35253	-8%
Sous-total production canne PI	<b>1012344</b>	<b>880196</b>	<b>789950</b>	<b>-90246</b>	
Production canne PV Zuénoula	76270	72631	52395	-20236	-39%
Production canne PV Borotou	86131	53556	36983	-16572	-45%
Sous-total production canne PV	<b>162400</b>	<b>126187</b>	<b>89378</b>	<b>-36808</b>	
<b>Tonnage total canne produite</b>	<b>1174745</b>	<b>1006383</b>	<b>879328</b>	<b>-127055</b>	<b>-14%</b>



La production de canne a baissé de 12,6% en 2022 par rapport à 2021.

Cette baisse de production s'explique par le démarrage tardif de la campagne 2022/23, qu'a commencé avec quatre semaines de retard par rapport à la campagne précédente, à cause de la livraison et installation tardive des inverseurs des usines de broyage.

## Production de sucre

Production sucre (en tonnes)	Réalise année civile			Variation N/N-1	
	2020	2021	2022	enquantité	en%
Sucre roux/blond Zuénoula	45598	43613	36911	-6702	-18,2%
Sucre roux/blond Borotou	34844	25081	24166	-915	-3,8%
Sucre blanc Borotou	22460	21707	12871	-8836	-68,7%
<b>Tonnage total sucre produit</b>	<b>102902</b>	<b>90401</b>	<b>73948</b>	<b>-16453</b>	<b>-22,2%</b>

La production de sucre a baissé de 18,2%.

Ce recul s'explique par la baisse de la production de canne et de sa qualité en richesse et pureté.

*Coupeuse mécanique.*



## 2.2 Travaux d'investissements

Au cours de l'exercice, SUCRIVOIRE a engagé 15 494 millions FCFA d'investissements qui se répartissent pour l'essentiel sur :



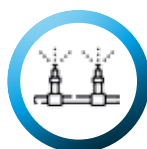
**LE PLANTING**  
3 330 millions FCFA



**LA SUCRERIE- RAFFINERIE**  
8 443 millions FCFA



**LES LOGEMENTS ET  
INFRASTRUCTURES SOCIALES**  
1 269 millions FCFA



**L'IRRIGATION**  
26 millions FCFA



**LES ENGINES AGRICOLES**  
2 426 millions FCFA

## 2.3 Ressources humaines

L'effectif au 31 décembre 2022 est de 6 791 salariés (dont 669 permanents) contre 7 813 en 2021 (dont 672 permanents). On observe une baisse des effectifs de main d'œuvre occasionnelle de 14% qui se justifie essentiellement par la mécanisation d'activités agricoles, notamment le planting.

Le nombre de départs à la retraite (19) est en baisse comparé à celui de 2021 (26). Cette tendance baissière se poursuivra avec une moyenne de 15,33 départs par an sur la période 2023-2025

L'année 2022 a été marquée par le démantèlement de l'équipe projet 120 MTS vu le niveau d'avancement des opérations et les exigences d'optimisation des coûts.

Au premier semestre 2022, quatre démissions d'expatriés ont eu lieu, suivies, en juillet 2022, par le départ du Directeur Général.



Au plan de l'organisation :

1/ Les activités de sûreté ont été externalisées depuis le 31 décembre 2022.

2/ Consécutivement au départ de certains Cadres et Directeurs, et dans une logique d'optimisation des coûts de personnel, un léger réaménagement de la Direction des Opérations a eu lieu. Ainsi, la Direction Technique Agricole et le Service Coupe Mécanique n'ont pas été remplacés. L'appui de Terra a été retenu pour la formation à l'île Maurice des opérationnels et techniciens ; et durant la campagne un appui sur place d'un Cadre. Dans la même veine, les Directions Matériel et Plantation ont été rattachées aux DUAL pour une meilleure coordination et une fluidité accrue des opérations.

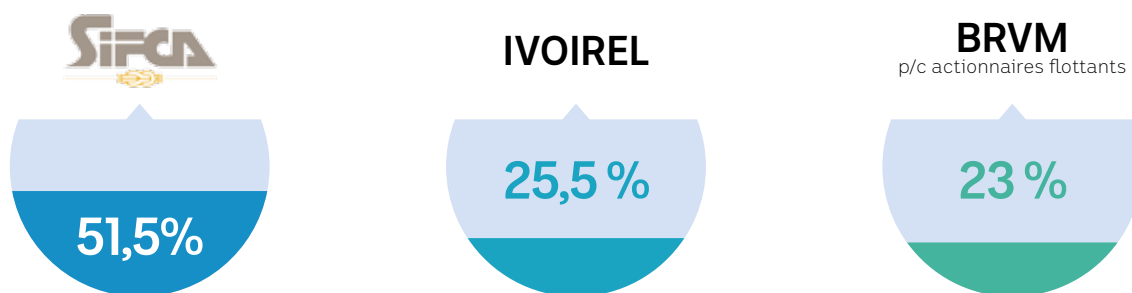
La qualité des processus de gestion des RH s'est améliorée avec le lancement des collèges d'évaluation et la revue collégiale du plan de succession. Ceci a entraîné une augmentation du nombre de successeurs potentiels par poste clé de 0,25 à 1,53. Ce ratio cache cependant un talent gap majeur dans les fonctions support et la Direction du Matériel.

Pour la rétention du personnel, les entretiens de carrière du personnel d'encadrement ont été réalisés à 77% (population-cible). Une vague de promotions internes a contribué à faire passer le turnover de 2,17% (2021) à 1,99% (2022).

SUCRIVOIRE doit inclure dans sa recherche de rentabilité tous les moyens permettant de fidéliser le personnel.

## 2.4 Actionariat

Aucune modification n'a été observée dans l'actionariat de SUCRIVOIRE au cours de l'exercice écoulé. Le capital social de 24 500 millions de FCFA est reparti entre :



Ce capital social est constitué de 19 600 000 actions de valeur nominale 1 250 FCFA chacune.

L'action SUCRIVOIRE a eu sa plus forte cotation à la BRVM en novembre 2022 à 1 220 FCFA le titre et sa plus faible valeur à 790 FCFA en mai 2022.

Au 31 décembre 2022, l'action était cotée à 925 FCFA, ce qui confère à la société une capitalisation boursière de 18 130 000 000 FCFA.

### 3-RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE SYSCOHADA

Les états financiers de SUCRIVOIRE au 31 décembre 2022 rendent compte de l'activité de l'entreprise pour son vingt-cinquième exercice social.

L'entreprise enregistre un résultat déficitaire de 8 756 millions de FCFA en 2022 contre un exercice déficitaire de 6 573 millions FCFA en 2021.

Le chiffre d'affaires s'établit à 68 635 millions de FCFA contre 62 497 millions de FCFA en 2021.

La valeur ajoutée est de 20 238 millions FCFA contre 19 415 millions FCFA en 2021.

L'excédent brut d'exploitation est de 6 725 millions de FCFA contre 6 764 millions de FCFA en 2021.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 4 861 millions de FCFA contre une perte d'exploitation de 2 715 millions de FCFA en 2021.

Le total bilanciel au 31 décembre 2022 s'établit à 124 042 millions de FCFA contre 107 247 millions de FCFA en 2021.

#### 3.1 Bilan au 31 décembre 2022

Le bilan synthétique par grande masse de SUCRIVOIRE au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

ACTIF	31.12.2022			31.12.2021 Net	Variation en %	PASSIF	31.12.2022	31.12.2021	Variation en %
	Brut	A. et P	Net						
	-	-	-			Capital & réserves	36 443	43 016	-15,3%
Immobilisations incorp.	4 132	3 518	614	61	907,1%	Résultat net	- 8 756	- 6 573	33,2%
Immobilisations corp.	174 161	114 089	60 073	47 745	25,8%	<b>Capitaux propres</b>	<b>27 687</b>	<b>36 443</b>	<b>-24,0%</b>
Avances sur immob.	6 699	-	6 699	5 747	16,6%	Emprunts & dettes finan.	41 053	30 049	36,6%
Immobilisations financ.	5 246	16	5 229	3 127	67,2%	Dettes Crédit bail	928	1 507	-38,4%
						Provisions pour R&C	1 797	1 399	28,4%
<b>Actif immobilisé</b>	<b>190 238</b>	<b>117 623</b>	<b>72 615</b>	<b>56 680</b>	<b>28,1%</b>	<b>Dettes financières</b>	<b>43 778</b>	<b>32 956</b>	<b>32,8%</b>
Stocks	35 080	551	34 529	32 597	5,9%	<b>Ressources stables</b>	<b>71 465</b>	<b>69 399</b>	<b>3,0%</b>
Fournisseurs, avances	2 345	40	2 306	4 210	-45,2%	Clients, avances	71 465	69 399	3,0%
Clients	2 635	228	2 407	2 231	7,9%	Fournisseurs	653	668	-2,2%
Autres créances	3 035	-	3 035	880	244,8%	Dettes fiscales & sociales	31 908	22 160	44,0%
<b>Actif circulant</b>	<b>43 096</b>	<b>819</b>	<b>42 277</b>	<b>39 919</b>	<b>5,9%</b>	Autres dettes	2 220	1 371	62,0%
Disponibilité	9 150	-	9 150	10 647	-14,1%	<b>Passif circulant</b>	<b>37 334</b>	<b>26 401</b>	<b>41,4%</b>
Ecart de conversion-Actif			-	-		Crédit de Trésorerie	15 243	11 446	33,2%
<b>Trésorerie - Actif</b>	<b>9 150</b>	<b>-</b>	<b>9 150</b>	<b>10 647</b>	<b>-14,1%</b>	Ecart de conversion-Passif			
<b>Total Actif</b>	<b>242 483</b>	<b>118 441</b>	<b>124 042</b>	<b>107 247</b>	<b>15,7%</b>	<b>Trésorerie - Passif</b>	<b>15 243</b>	<b>11 446</b>	<b>33,2%</b>
						<b>Total Passif</b>	<b>124 042</b>	<b>107 247</b>	<b>15,7%</b>

### 3.1.1 Actifs immobilisés

#### 3.1.1.1 Actifs immobilisés bruts

En millions de FCFA

Libellés	31.12.2022	31.12.2021	Variation	
Immobilisations incorporelles	4 132	3 518	614	17,45%
Immobilisations corporelles	17 4161	153 164	20 997	13,71%
Avances et acomptes versés	6 699	5747	952	16,57%
Immobilisations financières	5 246	3 143	2 102	66,87%
<b>Total brut</b>	<b>190 238</b>	<b>16 5573</b>	<b>24 665</b>	<b>14,90%</b>
Amortissements & Provisions	117 623	108 893	<b>8 730</b>	<b>8,02%</b>
<b>Total net</b>	<b>72 615</b>	<b>56 680</b>	<b>15 935</b>	<b>28,11%</b>

L'exercice 2022 enregistre des acquisitions et créations d'immobilisations pour 32 842 millions de FCFA et des cessions et mises aux rebuts pour 8 178 millions de FCFA. Soit une augmentation du niveau des immobilisations brutes pour un montant de 24 665 millions de FCFA.

On note principalement au titre des augmentations de l'actif :

- Des acquisitions et créations d'immobilisations pour une valeur brute de 21 525 millions de FCFA comprenant des stocks de sécurité pour une valeur de 194 millions de FCFA.
- Des créations de nouvelles parcelles de cannes (replantation) pour une valeur de 2 834 millions de FCFA ;
- L'activation des intérêts liés au financement du projet d'augmentation de capacité de production pour un montant de 3 763 millions de FCFA ;
- Des avances et acomptes versés sur commandes d'investissement dans le cadre du programme d'augmentation de capacité pour 5 843 millions de FCFA ;
- Des créances financières de 2 640 millions de FCFA portant pour 2 109 millions FCFA sur une retenue de garantie consentie aux banques en garantie de financement obtenu pour les investissements et 502 millions FCFA accordés aux planteurs villageois.

Pour les diminutions de l'actif, on note :

- Des sorties et cessions d'actif pour une valeur de 766 millions de FCFA ;
- Des mises au rebut de parcelles en fin de cycle retournées pour 1 983 millions de FCFA
- Des recouvrements d'avances et acomptes sur investissements antérieures à 2022 pour 4 891 millions FCFA ;
- Des recouvrements de créances financières (CANVI) antérieures à 2022 pour 532 millions de FCFA.

En millions de FCFA

Immobilisations brutes	31.12.2021	Acquisitions	Cessions	31.12.2022
Immobilisations incorporelles	3518	614		4132
Immobilisations corporelles	153 164	23745	2749	174 160
Avances et acomptes versés	5747	5843	4891	6699
Immobilisations financières	3143	2641	539	5246
<b>Total brut</b>	<b>165 573</b>	<b>32842</b>	<b>8178</b>	<b>190 238</b>

### 3.1.1.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations

En millions de FCFA

Amortissements & Provisions	31.12.2021	Amortissements	Reprise/amortis	31.12.2022
Immobilisations incorporelles	3457	61		3518
Immobilisations corporelles	105 594	10795	2300	114 089
Avances et acomptes versés	16			16
Immobilisations financières				
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>109 067</b>	<b>10855</b>	<b>2300</b>	<b>117 623</b>

Les dotations aux amortissements sur l'exercice enregistrent :

- Une augmentation de 10,8 milliards de FCFA ;
- Une diminution de 2,3 milliards de FCFA relative aux mises aux rebuts et cessions d'immobilisations.

Ces différentes variations font passer l'actif net immobilisé de SUCRIVOIRE de 56 680 millions de FCFA en 2021 à 72 615 millions FCFA en 2022, soit une augmentation de 28,11%.

## 3.1.2 Ressources stables

### 3.1.2.1 Capitaux propres

Libellés	31.12.2022	31.12.2021	Variation	
Capital social	24500	24500	-	0,00%
Réserve légale	3641	3641	-	0,00%
Report à nouveau	8302	14875	- 6573	-44,19%
Résultat de l'exercice	- 8756	- 6573	- 2183	33,21%
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>27687</b>	<b>36443</b>	- 8756	<b>-24,03%</b>

Les capitaux propres de SUCRIVOIRE au 31 décembre 2022 sont de 27 687 millions FCFA, enregistrant une baisse de 24,03% par rapport à 2021.

Ils comprennent le résultat net déficitaire de l'exercice de 8 756 millions FCFA et tiennent compte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 23 juin 2022 qui a décidé de l'affectation en report à nouveau de la perte nette de l'exercice 2021, soit 6 573 millions FCFA.

### 3.1.2.2 Dettes financières

En millions de FCFA

Libellés	31.12.2021	Augmentation	Diminution	31.12.2022
Emprunts CMT bancaires	30049	13764	2761	41053
Emprunts par Crédit bail	1507	139	718	928
Dettes provisionnées/litiges	42	566	10	598
Dettes provisionnées/retraites	1357		158	1199
<b>Total des dettes financières</b>	<b>32956</b>	<b>14469</b>	<b>3648</b>	<b>43778</b>

SUCRIVOIRE a reçu en 2022 la dernière tranche (13,6 milliards) de financement bancaire de son programme d'augmentation de capacité de production de sucre.

Le recours au crédit-bail à hauteur de 139 millions FCFA porte essentiellement sur le financement des engins agricoles.

L'actualisation de la provision actuarielle pour indemnités de départ à la retraite a abouti à une reprise de 158 millions de FCFA sur l'exercice en raison des départs de salariés à forte ancienneté.

Les remboursements des dettes contractées antérieurement à l'exercice 2022 sont de 2 761 millions de FCFA pour les emprunts bancaires et 718 millions de FCFA pour les crédits baux.

L'endettement de la société est passé de 32 956 millions de FCFA en 2021 à 43 778 millions de FCFA en 2022 soit une hausse de 32,8% en lien avec la fin des mises en place des emprunts pour le financement du projet d'augmentation de capacité de production.

### 3.1.3 Actifs circulants

#### 3.1.3.1 Stocks

En millions de FCFA

Libellés	31.12.2022	31.12.2021	Variation		
Canne achetée	21	43	-	22	-51,63%
Sucre importé	1651	549		1102	200,77%
Sucre produit	1847	4045	-	2198	-54,34%
Canne sur pied	16655	20296	-	3641	-17,94%
Pièces détachées	8452	8230		222	2,70%
Autres consommables	6347	5004		1343	26,84%
Autres appro en cours de route	106	500	-	394	-78,75%
<b>Total brut</b>	<b>35080</b>	<b>38667</b>	-	<b>3193</b>	<b>-8,26%</b>
Provisions pour dépréciation	551	6070	-	<b>5519</b>	<b>-91%</b>
<b>Total net</b>	<b>34529</b>	<b>32597</b>		<b>2325</b>	<b>7,13%</b>

Le niveau des stocks reste globalement stable dans l'ensemble avec une variation à la baisse de 8,26%.

Il faut toutefois noter une augmentation de la valeur du sucre importé de 200,77% et une baisse du stock de sucre produits de 54,34%

Les autres consommables qui comprennent entre autres le carburant, les lubrifiants et les intrants agricoles sont en hausse en raison de l'augmentation du coût de ces produits.

### 3.1.3.2 Créances et emplois assimilés

#### Fournisseurs, Avances

En millions de FCFA

Avances fournisseur	2022	2021	VARIATION	
Canvi	894	60	834	1392,22%
Etranger	602	2126	- 1524	-71,68%
Local	849	2024	- 1175	-58,05%
<b>Total général</b>	<b>2345</b>	<b>4210</b>	<b>- 1865</b>	<b>-44,29%</b>
Dépréciation	39	-	39	100,00%
<b>Avance nette</b>	<b>2306</b>	<b>4210</b>	<b>- 1904</b>	<b>-45,22%</b>

Les avances sur commandes versées aux fournisseurs sont de 2 306 millions de FCFA en 2022, en baisse de 45,2%. Cette baisse est en lien avec l'avancement du programme d'augmentation de capacité.

#### Clients

En millions de FCFA

Libellés	31.12.2022	31.12.2021	Variation	
Clients	2542	2296	246	10,72%
Clients-GP	44	41	3	7,37%
Créances douteuses	228	257	- 29	-11,17%
Ristournes à accorder	- 179	- 106	- 73	69,36%
<b>Total brut</b>	<b>2635</b>	<b>2488</b>	<b>147</b>	<b>5,91%</b>
Provisions pour dépréciation	- 228	- 257	<b>29</b>	<b>-11%</b>
<b>Total net</b>	<b>2407</b>	<b>2231</b>	<b>176</b>	<b>7,88%</b>

L'encours client net est de 2 407 millions de FCFA en hausse de 7,88% par rapport à 2021.

Cette évolution est en lien avec l'augmentation du chiffre d'affaires de 9,8% en 2022.

Les autres créances d'une valeur 3 035 millions de FCFA comportent essentiellement un crédit de TVA récupérable (2,03 milliards de FCFA) et de charges constatées d'avance (primes d'assurance 2023) de 600 millions de FCFA.



### 3.1.4 Passifs circulants

#### 3.1.3.4.1 Dettes fournisseurs

En millions de FCFA

Libellés	31.12.2022	31.12.2021	Variation	
Fournisseurs hors groupe	21738	10757	10981	102,08%
Fournisseurs groupe SIFCA	6137	4255	1882	44,23%
Fournisseurs Effets à payer	24	747	- 723	-96,79%
Dettes fournisseurs provisionnées	4008	6401	- 2392	-37,38%
<b>Total Dettes fournisseurs</b>	<b>31908</b>	<b>22160</b>	<b>9747</b>	<b>43,99%</b>

Les tensions de trésorerie liées à la baisse de la rentabilité observées ces dernières années se sont poursuivies en 2022.

L'endettement fournisseurs reste par conséquent toujours élevé avec une progression de 43,99% dans l'ensemble et plus de 102% pour la dette fournisseurs groupe, les actionnaires ayant décidé de ne pas recouvrer leurs créances jusqu'au retour à une rentabilité pérenne de l'entreprise.

#### 3.1.4.2 Dettes fiscales et sociales

En millions de FCFA

Libellés	31.12.2022	31.12.2021	Variation	
Tva à payer	173	12	162	1395,30%
BIC à payer	35	35	-	0,00%
Autres Impôts à payer	860	803	56	7,00%
<b>Total des dettes fiscales</b>	<b>1068</b>	<b>850</b>	<b>218</b>	<b>25,62%</b>
Dettes CNPS	200	331	- 131	-39,50%
Salaire à payer	1217	952	265	27,84%
Dettes sociales provisionnées	67	69	- 2	-2,62%
<b>Total des dettes sociales</b>	<b>1485</b>	<b>1353</b>	<b>133</b>	<b>9,80%</b>
<b>Total dettes fiscales &amp; sociales</b>	<b>2553</b>	<b>2203</b>	<b>350</b>	<b>15,90%</b>

Les dettes fiscales sont en hausse de 25,62% et s'établissent à 1 068 millions de FCFA. L'impôt sur le bénéfice industriel et commercial (BIC) est souscrit au minimum forfaitaire de 35 millions de FCFA, en raison des reports déficitaires constitués sur les exercices antérieurs.

Les dettes sociales restent stables et s'établissent à 1 485 millions de FCFA en 2022, en augmentation de 9,80% par rapport à 2021.

L'endettement fiscal et social est par conséquent de 2 553 millions de FCFA en hausse de 15,90% par rapport à 2021.

### 3.1.4.3 Autres dettes

En millions de FCFA

Libellés	31.12.2022	31.12.2021	Variation	
CC Sifca	796	355	441	124,06%
SAPH	-	-6	6	
CC Sania	1245	853	392	45,91%
Autres	179	168	11	6,44%
<b>Total autres dettes</b>	<b>2220</b>	<b>1371</b>	<b>850</b>	<b>61,98%</b>

Les autres dettes qui enregistrent des dettes en compte courant sont de 2 220 millions en hausse de 61,98%. Elles comprennent pour l'essentiel la dette en compte courant SIFCA et SANIA.

## 3.1.5 Trésorerie

### 3.1.5.1 Trésorerie-actif

En millions de FCFA

Libellés	31.12.2022	31.12.2021	Variation	
Disponibilités banques Caisses	9018	10546	-	1528
	132	101		30
<b>Total Trésor actif</b>	<b>9150</b>	<b>10647</b>	<b>-</b>	<b>1497</b>
				<b>-14,06%</b>

La trésorerie Actif constituée des soldes créditeurs bancaires est en baisse de 1 497 millions de FCFA et clôture à 9 150 millions de FCFA.

### 3.1.5.2 Trésorerie-passif

En millions de FCFA

Libellés	31.12.2022	31.12.2021	Variation	
Spot	15243	11446	3797	33,17%
Découverts Banques		-	-	#DIV/0!
<b>Total Trésor. passif</b>	<b>15243</b>	<b>11446</b>	<b>3797</b>	<b>33,17%</b>

La trésorerie Passif est de 15 243 millions de F CFA, comprend les facilités de caisse liées aux crédits spots et connaît une augmentation de 33,17% par rapport à 2021.

L'exercice 2022 est clôturé avec une trésorerie nette négative de 6 093 millions de FCFA en net repli par rapport à l'exercice 2021 où elle était déjà déficitaire de 798 millions FCFA ;

## 3.2 Compte de résultat au 31 Décembre 2022

L'analyse des résultats des opérations est la suivante pour 2022 :

En millions de FCFA

COMPTE DE RESULTAT					
LIBELLES	2022	2021		Variation	
		Valeur	%		
Ventes de marchandises	21 222	13 528		7 694	56,87%
Achats de marchandises	- 23 413	- 12 479		- 10 934	87,62%
- Variation de stocks de marchandises	1 100	- 174		1 274	-733,77%
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>- 1 091</b>	<b>876</b>		<b>- 1 966</b>	<b>-224,57%</b>
Ventes de produits fabriqués	45 250	46 878		- 1 628	-3,47%
Produits accessoires	2 163	2 091		72	3,45%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>68 635</b>	<b>62 497</b>		<b>6 138</b>	<b>9,8%</b>
Production stockée (ou déstockage)	- 6 065	- 730		- 5 335	730,85%
Production immobilisée	12 409	7 007		5 401	77,08%
Autres produits	6 131	518		5 613	1084,02%
Achats de matières premières et fournitures liées	- 5 706	- 2 251		- 3 455	153,47%
Autres achats	- 21 526	- 16 690		- 4 835	28,97%
-Variation de stocks d'autres approvisionnements	1 589	- 520		2 109	-405,70%
Transports	- 667	- 778		111	-14,23%
Services extérieurs	- 9 780	- 9 061		- 719	7,94%
Impôts et taxes	- 1 585	- 1 462		- 123	8,42%
Autres charges	- 884	- 6 463		5 578	-86,32%
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>20 238</b>	<b>19 415</b>		<b>822</b>	<b>4,2%</b>
Charges de personnel	- 13 512	- 12 651		- 861	6,81%
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>6 725</b>	<b>6 764</b>		<b>- 39</b>	<b>-0,6%</b>
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	93	175		- 82	-46,65%
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	- 11 679	- 9 655		- 2 025	20,97%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 4 861</b>	<b>- 2 715</b>		<b>- 2 146</b>	<b>79,0%</b>
Revenus financiers et assimilés	26	23		3	12,50%
Reprises de provisions et dépréciations financières	158	-		158	#DIV/0!
Frais financiers et charges assimilées	- 3 730	- 2 921		- 809	27,71%
Dotations aux provisions et dépréciations financières	-	- 499		499	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 3 546</b>	<b>- 3 397</b>		<b>- 149</b>	<b>4,4%</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>- 8 407</b>	<b>- 6 113</b>		<b>- 2 294</b>	<b>37,5%</b>
Produits des cessions d'immobilisations	20	27		- 7	-24,42%
Autres produits H.A.O.	115	47		69	147,74%
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	- 449	- 498		49	-9,89%
<b>RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>- 314</b>	<b>- 425</b>		<b>111</b>	<b>-26,2%</b>
Impôts sur le résultat	- 35	- 35		-	0,0%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>- 8 756</b>	<b>- 6 573</b>		<b>- 2 183</b>	<b>33,2%</b>

### 3.2.1 Le chiffre d'affaires

En millions de FCFA

Libellés	31.12.22	31.12.21	Variation	
Sucre importé	21222	13528	7694	56,87%
Sucre produit	45250	46878	- 1628	-3,47%
Prestation pour tiers	2163	2091	72	3,45%
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>68635</b>	<b>62497</b>	<b>6138</b>	<b>9,8%</b>

L'exercice 2022 se solde par un chiffre d'affaires sur vente de sucre de 66 472 millions de FCFA représentant 128 359 tonnes de sucre vendues contre 60 406 millions FCFA en 2021 correspondant à 122 481 tonnes.

Le prix moyen unitaire de vente a évolué, passant de 493 F.CFA/KG en 2021 à 518 FCFA/KG en 2022.

Les prestations facturées aux paysans (CANVI) ont connu une légère augmentation (3,45%) et se chiffrent à 2 163 millions de FCFA.

### 3.2.2 Les achats de sucre importé

En millions de FCFA

Libellés	31.12.22	31.12.21	Variation	
Achat de marchandises	23413	12479	10934	87,62%
Variation de stocks de marchandises	- 1100	174	- 1274	-733,77%
<b>Total achats marchandises</b>	<b>22312</b>	<b>12652</b>	<b>9660</b>	<b>76,35%</b>

Les achats de sucre importé en 2022 ont été de 47 420 tonnes pour un coût total de 27 589 millions de FCFA. Une partie de cette importation d'une valeur de 4 104 millions de FCFA (7 477 tonnes) a été reconditionnée et vendue en produits finis.

En définitive, les achats de sucre revendus en l'état ont été de 23 413 millions de FCFA pour un volume de 39 943 tonnes, soit un coût d'achat moyen de 586 000 FCFA/tonne.

En 2021, les importations étaient de 12 479 millions de FCFA pour 27 559 tonnes de sucre, soit un coût d'achat moyen de 452 000 FCFA/tonne.



TOUHO Thomas, Cariste au magasin à Abidjan.

### 3.2.3 Les productions stockées et immobilisées

En millions de FCFA

Libellés	31.12.22	31.12.21	Variation	
Variation canne sur pied	- 3641	1040	- 4680	-450,21%
Variation stocks de sucre	- 2425	- 1770	- 655	37,03%
<b>Total production stockée</b>	<b>- 6065</b>	<b>- 730</b>	<b>- 5335</b>	<b>730,85%</b>
<b>Total production immobilisée</b>	<b>12409</b>	<b>7007</b>	<b>5401</b>	<b>77,08%</b>

La variation négative de stock de canne sur pied et de sucre produit de 5 335 millions FCFA est en lien avec la régularisation du stock de canne sur pied effectuée en 2022 et qui avait nécessité la constatation d'une provision de 5,7 milliards en 2021.

La production immobilisée est de 12 409 millions de FCFA en augmentation de 5 401 millions par rapport à 2021 qui s'explique essentiellement par le coût élevé du planting (3,371 milliards) et l'activation des intérêts liés au financement du projet d'augmentation de capacité de production pour un montant de 3 763 millions de FCFA.

### 3.2.4 Les achats de matières et fournitures

En millions de FCFA

Libellés	31.12.22	31.12.21	Variation	
Achat de cannes	1564	2251	- 687	-30,53%
Achat de sucre frauduleux	38	-	38	100,00%
Achat sucre import reconditionné	4104	-	4104	100,00%
<b>Total achats matières</b>	<b>5706</b>	<b>2251</b>	<b>3455</b>	<b>153,46%</b>

Les achats de cannes villageoises ont été de 1 564 millions de FCFA portant sur 89 378 tonnes en 2022 contre 126 186 tonnes en 2021. Cette baisse de volume est due à la destruction des souches de canne à cause des récoltes en saison sèche.

Le prix d'achat aux paysans reste constant à 17 500 FCFA la tonne.

Une partie des importations de sucre d'une valeur de 4 104 millions de FCFA (7 477 tonnes) a été reconditionnée pour être vendue en produits finis.

### 3.2.5 Les autres achats et variation de stocks

En millions de FCFA

Libellés	31.12.22	31.12.21	Variation	
Pièces de Rechange	7118	6211	907	14,60%
Variation de stocks PR	-336	450	-786	-174,71%
Carb.&lub	3605	3197	408	12,77%
Variation de stock de carb & lub	-148	49	-197	-405,78%
Electricité	2699	2371	328	13,82%
Petits outillages	47	64	-17	-27,03%
Achats emballages	1209	1018	191	18,72%
Variation de stocks emballages	-172	-123	-49	40,00%
Engrais & herbicides	5186	3016	2170	71,96%
Variation de stocks engrais & herbicide	-602	-111	-490	439,86%
Produits chimiques	975	362	613	169,36%
Variation de stocks produits chimiques	-325	243	-568	-233,85%
Autres non ventilés	687	451	236	52,35%
Variation de stocks d'autres approvisionnements	-5	13	-18	-138,58%
<b>Total autres achats &amp; Variation de stocks</b>	<b>19937</b>	<b>17210</b>	<b>2726</b>	<b>15,84%</b>

Les autres achats sont de 19 937 millions de FCFA en augmentation de 2 726 millions de FCFA par rapport à 2021.

Cette augmentation est due :

- La hausse de la consommation d'électricité (+328 millions FCFA) est due au non-fonctionnement du turbo alternateur 3 à ZUENOULA.
- L'augmentation des consommations des engrais & herbicide (+ 1 680 millions FCFA) est la conséquence de la hausse du prix de l'engrais (de 251 579 FCFA/T à 485 828 FCFA/T) et de certains herbicides.

### 3.2.6 Les frais de transport

En millions de FCFA

Libellés	31.12.22	31.12.21	Variation	
Transport sucre	434	577	- 143	-24,80%
Frais de placement du personnel	233	201	32	16,16%
<b>Total transport</b>	<b>667</b>	<b>778</b>	<b>- 111</b>	<b>-14,23%</b>

Les frais de transport en 2022 sont de 434 millions de FCFA en baisse 143 millions FCFA par rapport à 2021 en lien l'optimisation de la manutention de sucre import entre les sites.

Les frais de déplacement du personnel augmentent de 32 millions FCFA suite à l'atténuation des conditions de déplacement liées au COVID-19.

### 3.2.7 Les services extérieurs

En millions de FCFA

Libellés	31.12.22	31.12.21	Variation		
Travaux sous-traités et Location bâtiments et matériels	2705	2783	-	78	-2,81%
Entretien et réparation	2198	1456		743	51,01%
Assurances multirisques & auto	487	513	-	26	-5,02%
Frais de Communication	293	308	-	16	-5,10%
Commissions bancaires	403	365		38	10,34%
Honoraires	2600	2638	-	38	-1,44%
Frais de mission & réception	240	392	-	152	-38,78%
Autres non ventilés	855	606		249	41,03%
<b>Total services extérieurs</b>	<b>9780</b>	<b>9061</b>		<b>719</b>	<b>7,94%</b>

Les services extérieurs de 9 780 millions de FCFA ont connu une hausse générale de 719 millions de FCFA par rapport à 2021.

Cette augmentation des services extérieurs est essentiellement due à la hausse du poste entretien et réparation qui s'explique par la vétusté de certains engins et équipements de production.

### 3.2.8 Les impôts et taxes

En millions de FCFA

Libellés	31.12.22	31.12.21	Variation		
Fonciers	404	408	-	4	-1,05%
Patentes	329	340	-	11	-3,19%
Impôts sur salaires	549	529		20	3,78%
Autres	302	184		118	64,15%
<b>Total impôts et taxes</b>	<b>1585</b>	<b>1462</b>		<b>123</b>	<b>8,42%</b>

Les impôts et taxes se chiffrent à 1 585 millions de FCFA soit une hausse de 8,42% par rapport à 2021. Cette hausse est la conséquence de l'augmentation des autres impôts qui enregistrent les paiements de l'impôt BNC supportés sur les prestations payées aux fournisseurs étrangers.

### 3.2.9 Les autres charges

En millions de FCFA

Libellés	31.12.22	31.12.21	Variation	
Provisions stocks	551	6070	-	5519
Provisions créances douteuses	3	36	-	34
Pertes sur créances clients	1	12	-	11
Autres non ventilés	329	345	-	15
<b>Total autres charges</b>	<b>884</b>	<b>6463</b>	-	<b>5578</b>
				<b>-86,32%</b>

Les autres charges se chiffrent à 884 millions de FCFA en 2022.

Elles sont en baisse de 5 578 millions de FCFA par rapport à 2021. L'exercice 2021 avait enregistré un montant de 5 716 millions de FCFA de dépréciation de stock de canne sur pied.

### 3.2.10 Autres produits

En millions de FCFA

Libellés	31.12.22	31.12.21	Variation	
Autres produits	30	4	26	607,63%
Reprise provision créances clients	31	7	24	339,89%
Reprise provision stocks	6070	506	5563	1098,47%
<b>Total autres produits</b>	<b>6131</b>	<b>518</b>	<b>5613</b>	<b>1084,02%</b>

Les autres produits sont en hausse de 5 613 millions de FCFA par rapport à 2021 et se chiffrent à 6 131 millions de FCFA.

Cette hausse fait suite à la reprise de provision sur dépréciation de stock de canne sur pied qui a fait l'objet de régularisation en 2022.

### 3.2.11 Les charges de personnel

En millions de FCFA

Libellés	31.12.22	31.12.21	Variation	
Salaires Permanents	7538	7131	408	5,72%
Salaires Temporaires	5411	4949	462	9,34%
Autres charges sociales	563	572	-9	-1,59%
<b>Total frais de personnel</b>	<b>13512</b>	<b>12651</b>	<b>861</b>	<b>6,81%</b>

La masse salariale de SUCRIVOIRE est de 13 512 millions de FCFA en 2022 contre 12 651 millions de FCFA en 2021 soit une hausse de 861 millions de FCFA (6,81%) répartie presque à parts égales entre les permanents et les temporaires.



L'augmentation de la masse salariale des permanents de 408 millions FCFA s'explique essentiellement par le départ de certains salariés à forte ancienneté avec le paiement des soldes de tout compte et la liquidation des droits des salariés de la sûreté à la suite de la décision d'externaliser cette activité.

1-La masse salariale des temporaires connaît une augmentation nette de 462 millions FCFA qui s'analyse en deux temps :

Les temporaires directement payés par SUCRIVOIRE : en baisse de 206 millions FCFA

Ce poste connaît une baisse de 5% soit 206 millions FCFA, (4 126 millions FCFA en 2022 contre 4 332 millions FCFA en 2021). Cette baisse est moins importante que la baisse des effectifs (14%) de cette catégorie de salariés pour les raisons suivantes :

Le taux d'enherbement plus important que prévu, a contraint de dépasser la norme de recours au sarclage (2 tours de sarclage) ;

A cause du prolongement de la campagne 2021/2022, certaines activités de récolte n'ont pu se réaliser sur la période octobre-décembre 2021 et elles ont été décalées sur 2022.

Dans les activités de planting prévues mécaniquement, on a eu recours à plus de main d'œuvre que prévue en raison de la non-maîtrise complète de ces nouveaux outils.

2-Les temporaires sous-traités : en hausse de 668 millions FCFA

On note une augmentation des services sous-traités de 668 millions de FCFA par rapport à l'exercice 2021 :

- Services de main d'œuvre sous-traités en hausse de 313 millions FCFA à cause d'un changement de traitement comptable de location de main d'œuvre entre les deux exercices. Ces charges avaient été comptabilisées en 2021 en services extérieurs plus tôt qu'en charge de personnel.

- En raison du prolongement de la campagne, les CDD en cours ne pouvant plus être prolongés, nous avons eu recours à la main d'œuvre des prestataires pour terminer les activités de planting et d'entretien des parcelles (épierrages, sarclage, traitement spot etc...)

### 3.2.12 Les dotations aux amortissements et provisions

En millions de FCFA

Libellés	31.12.22	31.12.21	Variation	
Amortissements	10855	9320	1535	16,47%
Provisions pour risques	824	334	490	146,69%
<b>Dotations amortissements et provisions</b>	<b>11679</b>	<b>9655</b>	<b>2025</b>	<b>20,97%</b>

Les dotations aux amortissements et provisions sont de 11 679 millions de FCFA contre 9 655 millions de FCFA en 2021, soit une augmentation de 2 025 millions FCFA.

L'augmentation des amortissements est la conséquence de l'activation d'importantes immobilisations acquises dans le cadre du programme d'augmentation de capacité.

La hausse des provisions pour risques et charge s'explique par la constatation d'une provision de 566 millions FCFA dans l'affaire CATRANS en 2022.

### 3.2.13 Le résultat financier

En millions de FCFA

Libellés	31.12.22	31.12.21	Variation	
Frais financiers CMT	2385	1712	672	39,26%
Escomptes accordés	380	354	26	7,34%
Intérêts sur crédit spot	965	854	111	13,00%
Provision de provisions financières		499	- 499	-100,00%
<b>Total charges financières</b>	<b>3730</b>	<b>3420</b>	<b>310</b>	<b>9,07%</b>
Intérêts sur placements financiers	26	23	3	12,50%
Reprises de provision de provisions financières	158	-	158	100,00%
<b>Résultat financier (charges financières nettes)</b>	<b>- 3546</b>	<b>- 3397</b>	<b>- 149</b>	<b>4,38%</b>

Le résultat financier de l'exercice 2022 indique une charge nette de 3 546 millions FCFA soit une dégradation de 149 millions de FCFA par rapport à l'exercice précédent.

En l'absence de produits financiers, cette perte financière représente les charges d'intérêt sur les emprunts et facilités de caisses accordées par les banques.

L'impact de l'augmentation de la dette s'est surtout réalisé en fin d'année avec le tirage de la dernière tranche du financement SIB. Cela a limité l'impact sur les frais financiers.

### 3.2.14 Le résultat HAO

En millions de FCFA

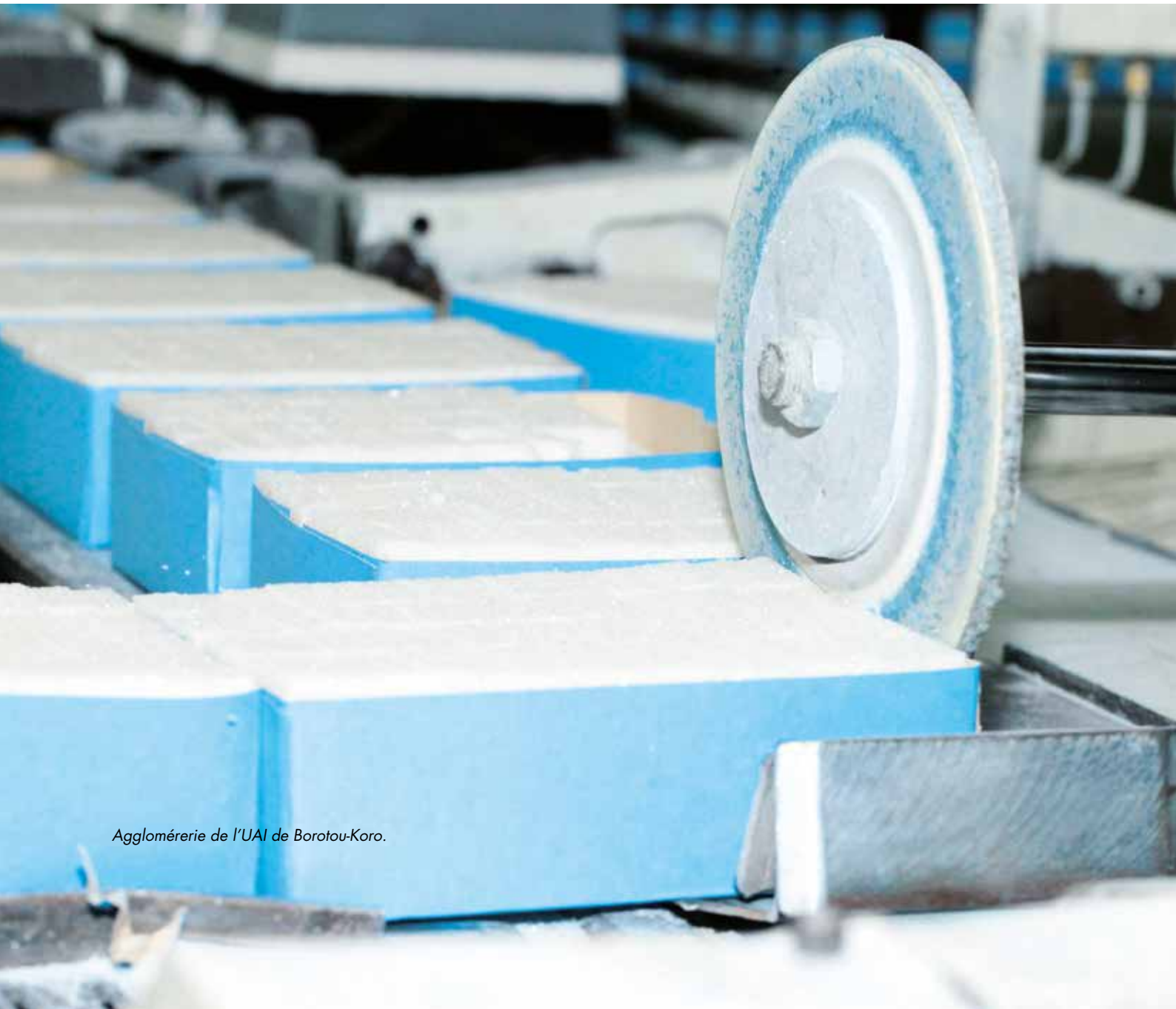
Libellés	31.12.22	31.12.21	Variation	
Charges HAO			-	
Produits HAO	115	47	69	147,74%
Plus ou Moins-value de cession	- 429	- 471	43	-9,06%
<b>Résultat HAO</b>	<b>- 314</b>	<b>- 425</b>	<b>111</b>	<b>-26,22%</b>

Le résultat HAO est une perte nette de 314 millions FCFA qui s'explique essentiellement par la moins-value constatée sur les retournements de parcelles de canne. Il s'agit de la valeur nette comptable des parcelles de canne retournées et sorties de l'actif.

### **3.2.15 Le résultat net**

Le résultat réalisé en 2022 est une perte nette de 8 756 millions de FCFA contre une perte nette de 6 573 millions FCFA en 2021.

Cette contre-performance s'explique essentiellement par l'insuffisance de production de sucre et le recours à l'importation de sucre qui dégage une marge commerciale négative.



*Agglomération de l'UAI de Borotou-Koro.*

## 4-RÉSULTAT ET SITUATION FINANCIÈRE IFRS

### 4.1 Principaux retraitements opérés par rapport aux comptes Syscohada

Pour les besoins du passage en IFRS les comptes 2022 Syscohada ont été retraités pour être présentés selon le format IFRS.

Les principaux ajustements résultent de l'application de normes qui sont résumées ci-après :

- a) IAS1 : Cette norme régit la présentation des états financiers IFRS, obligeant notamment la présentation de l'actif et du passif respectivement selon les critères de liquidité et d'exigibilité croissantes. Elle obligeant notamment à répartir les créances et dettes en fonction de leurs échéances entre court terme « courant » et long terme « non courant »
- b) IAS12 : Selon cette norme des impôts différés sont calculés sur les retraitements de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS et sur les différences entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs présentés dans les états financiers.
- c) IFRS9 : Cette norme traite essentiellement la classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers. (A ce titre les dettes financières sont réévaluées au coût amorti par actualisation des échéances futures, les actifs et passifs financiers évaluation au Coût amorti par actualisation des échéances futures actifs et passifs financiers sur la base d'un taux..., etc...)
- d) IAS19 : Conformément à cette norme, la valorisation de l'engagement de l'entité au titre des régimes à prestations définies est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « Projected Unit Credit » (unités de crédit projetées).

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles ;

Ces écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

- e) IFRS16 : Cette norme régit les contrats de location. Un droit d'usage et une dette correspondante sont constatés au bilan pour tous les contrats de location de plus d'un an, à renouvellement implicite et d'un montant annuel supérieur à l'équivalent en devise de tenue de compte à 5 000 USD. Le loyer se décompose en amortissement et frais financiers.

## 4.2 Bilan IFRS au 31 Décembre 2022

En milliers de FCFA	Notes	31-déc-22	31-déc-21
<b>ACTIFS</b>			
Immobilisations incorporelles		614180	60988
Immobilisations corporelles		57541061	44653013
Droits d'usage des immobilisations louées		5231252	5529695
Actifs biologiques		7545942	6785568
Actifs financiers non courants		1926273	1407905
Impôt différé actif		6693449	3236637
<b>Actifs non courants</b>		<b>79552157</b>	<b>61673806</b>
Stocks		34528510	32597363
Créances clients		2407235	2231392
Autres actifs courants		5596901	5444491
Trésorerie et équivalents de trésorerie		9150077	10647495
<b>Actifs courants</b>		<b>51682724</b>	<b>50920741</b>
<b>Total actif</b>		<b>131234880</b>	<b>112594546</b>

	Notes	31-déc-22	31-déc-21
<b>PASSIFS</b>			
<b>Capitaux propres</b>		<b>30924421</b>	<b>37757279</b>
Capital social		24500000	24500000
Réserves		23840981	23969736
Report à nouveau	-	10424743	- 3852142
Résultat	-	6991817	- 6860314
Emprunt long terme		35888301	27422636
Passifs locatifs		4437772	5255772
Provision		1797032	1399143
<b>Passifs non courants</b>		<b>73047526</b>	<b>71834831</b>
Concours bancaires		15243258	11446243
Emprunt part court terme		5298717	2847926
Passif de location à court terme		311802	64264
Fournisseurs et autres créditeurs		37333577	26401283
<b>Passifs courants</b>		<b>58187354</b>	<b>40759716</b>
<b>Total passif</b>		<b>131234880</b>	<b>112594546</b>

### 4.3 Tableau de passage Bilan Syscohada aux IFRS 2022

	31.12.2022 SYSCOHADA	IAS 1 Présentation des états financiers	IAS 12 Impôt sur le résultat	IAS 19 Avantage du personnel	IFRS 9 Instruments financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2022 IFRS
<b>ACTIFS</b>							
Ecart d'acquisition							-
Immobilisations incorporelles	614 180						614 180
Immobilisations corporelles	5 922 5670					-1 684 609	57 541 061
Droits d'usage des immobilisations louées						5 231 252	5 231 252
Actifs biologiques	7 545 942						7 545 942
Actifs financiers non courants	5 229 320	-255 768			-3 047 280		1 926 273
Impôt différé actif			6 693 449				6 693 449
<b>Actifs non courants</b>	<b>72 615 112</b>	<b>-255 768</b>	<b>6 693 449</b>	<b>-</b>	<b>-3 047 280</b>	<b>354 6642</b>	<b>79 552 157</b>
Stocks	34 528 510						34 528 510
Créances clients	2 407 235						2 407 235
Autres actifs courants	5 341 133	255 768					5 596 901
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 150 077						9 150 077
<b>Actifs courants</b>	<b>51 426 955</b>	<b>255 768</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>51 682 724</b>
<b>Total actif</b>	<b>124 042 068</b>	<b>-</b>	<b>6 693 449</b>	<b>-</b>	<b>-3 047 280</b>	<b>3546642</b>	<b>131 234 880</b>

	31.12.2022 SYSCOHADA	IAS 1 Présentation des états financiers	IAS 12 Impôt sur le résultat	IAS 19 Avantage du personnel	IFRS 9 Instruments financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2022 IFRS
<b>PASSIFS</b>							
<b>Capitaux propres</b>	<b>27687386</b>	<b>-</b>	<b>6693449</b>	<b>-</b>	<b>-3181672</b>	<b>- 274743</b>	<b>30924421</b>
Capital social	24500000						24500000
Réserves	22367799	-	3183651	211945	-1586394	- 336019	23840981
Report à nouveau	10424743						-10424743
Résultat	8755669		3509798	211945	-1595278	61277	-6991817
Emprunt long terme	41052625	-5298717			134393		35888301
Passifs locatifs	928189					3509583	4437772
Provision Autres passifs financiers Impôt différé passif	1797032						1797032 - -
<b>Passifs non courants</b>	<b>71465233</b>	<b>- 5298717</b>	<b>6693449</b>	<b>-</b>	<b>-3047280</b>	<b>3234840</b>	<b>73047526</b>
Concours bancaires	15243258						15243258
Emprunt part court terme		5298717					5298717
Passif de location à court terme						311802	311802
Fournisseurs et autres passifs Autres passifs courants	37333577						37333577 -
<b>Passifs courants</b>	<b>52576835</b>	<b>5298717</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>311802</b>	<b>58187354</b>
<b>Total passif</b>	<b>124042068</b>	<b>-</b>	<b>6693449</b>	<b>-</b>	<b>-3047280</b>	<b>3546642</b>	<b>131234880</b>

## 4.4 Compte de résultat IFRS au 31 Décembre 2022

En milliers de FCFA

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Chiffre d'affaires		68635111	62497301
Achats consommés	-	50846274	- 32843751
Marge brute		17788837	29653550
Charges de personnel	-	10125131	- 12651336
Charges externes	-	7208343	- 1263144
Impôts et taxes	-	1584850	- 1461772
Dotations aux amortissements et reprises	-	11894797	- 8642037
Autres produits d'exploitation		6131138	517826
Autres charges d'exploitation	-	1537381	- 7240362
<b>Résultat opérationnel courant</b>	-	<b>8430527</b>	- <b>1087274</b>
Autres produits opérationnels		135591	73469
Autres charges opérationnelles	-	449137	- 1130557
<b>Résultat opérationnel</b>	-	<b>8744073</b>	- <b>2144362</b>
Coût de l'endettement financier		-	-
Charge d'intérêt des passifs locatifs	-	344768	- 351991
Autres produits financiers		184102	22882
Autres charges financières	-	1561876	- 4714890
<b>Charge/Produit d'impôt sur les sociétés</b>		<b>3474798</b>	<b>328047</b>
<b>Résultat net</b>	-	<b>6 991 817</b>	- <b>6 860 314</b>



## 4.5 Tableau de passage Compte de Résultat Syscohada aux IFRS 2022

### SUCRIVOIRE - PASSAGE COMPTE DE RÉSULTAT IFRS - 31.12.2022

En milliers de FCFA

COMPTE DE RESULTAT	31.12.2022 SYSCOHADA	IAS 1 Présentation des états financiers	IAS 12 Impôt sur le résultat	IFRS 9 Instruments financiers	IFRS 16 Contrat de location	IAS 19 Avantage du personnel	IAS 38 Immobilisation incorporelle	31.12.2022 IFRS
Chiffre d'affaires	68 635 111							68 635 111
Achats de marchandises	- 23 412 707	1 100 353						- 22 312 354
Variation de stocks de marchandises	1 100 353	- 1 100 353						-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	- 5 706 211	51 159						- 5 655 052
Variation des stocks de matières premières et approvisionnement	-							-
Achats consommés	- 26 002 119	3 123 250						- 22 878 868
Marge brute	14 614 427	3 123 250	-	-	-	-	-	17 788 837
Charges de personnel	- 13 512 488	3 387 357						- 10 125 131
Charges externes	- 9 780 431	2 069 252			502 837			- 7 208 343
Productions immobilisées	12 408 608	- 12 408 608						-
Impôts et taxes	- 1 584 850							- 1 584 850
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépré								-
Reprise de provisions et d'amortissements	93 427	- 93 427						-
Dotations aux amortissements et reprises	- 11 679 486	93 427			- 96 793	- 211 945		- 11 894 797
Dotations aux provisions								-
Autres produits d'exploitation	6 131 138							6 131 138
Autres charges d'exploitation	- 1 551 311	13 930						- 1 537 381
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 4 860 967</b>		-	-	<b>406 045</b>	<b>- 211 945</b>	-	<b>- 8 430 527</b>
Autres produits opérationnels	135 591							135 591
Autres charges opérationnelles	- 449 137							- 449 137
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 5 174 514</b>		-	-	<b>406 045</b>	<b>- 211 945</b>	-	<b>- 8 744 073</b>
Cout de l'endettement financier	-							-
Charge d'intérêt des passifs locatifs					- 344 768			- 344 768
Autres produits financiers	184 102							184 102
Autres charges financières	- 3 730 257	3 763 659		- 1 595 278				- 1 561 876
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>- 8 720 669</b>		-	<b>- 1 595 278</b>	<b>61 277</b>	<b>- 211 945</b>	-	<b>- 10 466 615</b>
<b>Charge/Produit d'impôt sur les sociétés</b>	<b>- 35 000</b>		<b>3 509 798</b>					<b>3 474 798</b>
<b>Résultat net</b>	<b>- 8 755 669</b>	-	<b>3 509 798</b>	<b>1 595 278</b>	<b>61 277</b>	<b>- 211 945</b>	-	<b>- 6 991 817</b>



## 4.6 Etats du Résultat Global au 31 Décembre 2022

### SUCRIVOIRE - ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<i>En milliers de FCFA</i>	Notes	31-déc-22	31-déc-21
<b>Résultat net de la période</b>		<b>-6991 817</b>	<b>-6860 314</b>
<b>I. Eléments ultérieurement recyclables en compte de résultat :</b>			
Variation de juste valeur des instruments de couverture			
Effet d'impôt			
Ecart de conversion			
<b>Sous-total I</b>		.	.
<b>II. Eléments non reclassables en compte de résultat :</b>			
Gain/perte-Actuarielle sur engagement de retraite	14-1	211945	-516 345
Effet d'impôt		-52 986	129086
<b>Sous-total II</b>		<b>158 959</b>	<b>-387259</b>
<b>Résultat global au titre de la période, net d'impôt</b>		<b>-6832858</b>	<b>-7247573</b>

Un pivot d'irrigation des parcelles.



## 4.7 Tableau de Flux de Trésorerie IFRS au 31 Décembre 2022

### SUCRIVOIRE - TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE - 31.12.2022

<i>En milliers de FCFA</i>	Notes	31-déc-22	31-déc-21
<b>Résultat net</b>	-	6991817	6860314
Elimination des amortissements et provisions		11736436	9789864
Elimination des profits/pertes de réévaluation (juste valeur)		1595278	1311676
Elimination des plus ou moins values de cession		428759	671657
<b>Total marge brute d'auto financement</b>		<b>6768657</b>	<b>4912883</b>
Elimination variation impôts différés	-	3509798	379950
Incidence de la variation des stocks et en cours	-	1931147	7475422
Incidence de la variation des créances & emplois assimilés	-	328254	2124699
Incidence de la var. des fournisseurs & ressources assimilés		10932294	6430662
<b>Flux net généré par (affecté à) l'activité</b>		<b>11931752</b>	<b>3452994</b>
Acquisition d'immobilisations	-	27952656	19942751
Cession d'immobilisations		460532	752900
<b>Total flux net provenant des (affecté aux) investissements</b>	-	<b>27492124</b>	<b>19189852</b>
Dividendes versés		-	882000
Emissions d'emprunts		13903270	31261288
Remboursements d'emprunts et dettes locatives	-	3637331	6391778
Variation nette des concours bancaires		-	-
<b>Total flux net provenant du (affecté au) financement</b>		<b>10265939</b>	<b>23987510</b>
<b>Incidence des changements dans les principes retenus</b>			
Variation de trésorerie	-	5294433	8250652
Trésorerie d'ouverture	-	798748	9049401
Trésorerie de clôture	-	6093181	798748



## 5-EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La hausse importante des prix des matières premières en générale et particulièrement ceux des engrais et herbicides constatées en 2022 demeure encore en 2023.

La décision prise par l'État de revaloriser le SMIG à 75 000 FCFA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 aura également un impact sur la masse salariale.

## 6-ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES

La campagne 2022-2023 qui prévoit une production de sucre de 102 000 tonnes sur l'année civile 2023 a commencé avec trois à quatre semaines de retard. Cette situation, combinée à des taux d'extraction de sucre moyen et des pannes usines trop fréquentes, pourrait être source de prolongation de cette campagne avec une perte de production d'environ 7 000 tonnes pour atterrir à 95 000 tonnes.

Les tensions de trésorerie de ces dernières années ont créé des difficultés d'approvisionnement auprès des fournisseurs qui deviennent de plus en plus exigeant quant au recouvrement de leurs arriérés avant toutes nouvelles livraisons. Cette situation pourrait impacter négativement les travaux de la prochaine intercampagne.



*Le directeur général Pierluigi  
PASSERA et des glaneuses,  
à l'UAI de Zuénoula.*

RAPPORT  
**RSE**



06

## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021

L'année 2022 a été particulièrement marquée par la baisse drastique des productions agricoles. Une baisse de production liée à plusieurs facteurs.

Sur le plan exogène, nous avons assisté à l'apparition de la maladie de la « mosaïque » sur les cannes, à des attaques répétées de chenilles foreuses, communément appelées borer, à un déséquilibre entre les cultures irriguées et pluviales, ainsi que des bouleversements climatiques.

Ces facteurs combinés ont malheureusement impacté le rendement en tonne de canne à l'hectare (TC/Ha).

Au plan endogène, nous notons un changement de gouvernance au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022, à la direction générale de SUCRIVOIRE.

Malgré ces facteurs, nous avons persévéré en investissant continuellement dans le développement de nos capacités industrielles.

### A-L'amélioration des conditions de travail par la mécanisation

La mécanisation des activités agricoles s'est poursuivie avec par l'acquisition de nouvelles machines agricoles. Ces équipements modernes ont permis non seulement de réduire la pénibilité de l'activité de récolte de la canne et de diminuer les accidents de travail liés à la coupe manuelle.

Mais ils jouent un rôle essentiel dans la préservation de l'environnement et des sols par

- la réduction des Gaz à Effet de Serre dû à l'abandon de la pratique de brûlage des pailles ;
- la protection du sol ;
- l'optimisation de la consommation d'eau ;
- l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires ;

### B-L'accroissement de la productivité agricole

Le projet visant à soutenir les cultures de canne à sucre par le biais de l'irrigation s'est étendu à deux sites principaux :

- Zuenoula :

Les effluents résultant du processus de production de sucre sont valorisés, pour irriguer 1000 hectares de canne pendant la saison sèche, avec pour objectif ultime d'atteindre 1500 hectares.

- Borotou :

Les superficies bénéficiant de l'irrigation connaissent une croissance notable, avec une expansion de plus de 1000 hectares maintenant irrigués.



*Un ouvrier sur une planteuse mécanique.*

## C-Nos initiatives en matière de durabilité pour la préservation de l'environnement

SUCRIVOIRE, en tant qu'acteur majeur de la filière sucrière en Côte d'Ivoire, s'est engagé dans une démarche ZERO DEFORESTATION. A ce titre, nous soutenons activement la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) dans ses efforts de restauration des forêts dévastées par les crises socio-politiques passées. Notamment dans la réserve de la Marahoué .

Cet engagement s'est concrétisé par la signature d'une convention avec cette institution étatique, visant le reboisement de 500 hectares de forêts. Une contribution significative pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre la dégradation environnementale.

## NOS PERFORMANCES ESG

### I-Gouvernance

#### 1. La durabilité au cœur de notre stratégie

En 2022, la matérialité des dix (10) nouveaux engagements en matière de Développement Durable, joue un rôle central dans la stratégie de notre entreprise. Engagements porté à travers 4 axes : la gouvernance éthique, l'emploi et les conditions de travail, les communautés et l'innovation sociétale, ainsi que l'environnement.

En renforçant notre gouvernance éthique, nous veillons à adopter des pratiques transparentes, intègres et conformes aux normes éthiques élevées. En ce qui concerne l'emploi et les conditions de travail, nous nous engageons à fournir un environnement sûr, inclusif et respectueux pour nos employés, favorisant leur bien-être et leur épanouissement professionnel.

Nous considérons également les communautés locales avec lesquelles nous interagissons, comme parties prenantes clés. A ce titre, nous nous efforçons de maintenir avec elles, une relation harmonieuse par le développement et la mise en œuvre de projets sociaux (education, santé, infrastructures...).

Notre engagement pour la préservation de l'environnement, se traduit par la réduction de notre empreinte écologique, la préservation des ressources naturelles et la promotion des initiatives respectueuses de l'environnement dans nos opérations

Nous sommes fiers de la matérialisation de ces engagements en 2022, qui ont permis d'améliorer nos performances environnementales

#### 2. Ethique et lutte contre la corruption

L'ordonnance n° 2013-660, qui traite de la lutte contre la corruption et les pratiques assimilées, aborde spécifiquement la question de la corruption transnationale.

A SUCRIVOIRE, nous avons mis en place un Comité d'éthique composé du Top management, comprenant le Directeur Général (DG), le Directeur des Opérations (DO), le Directeur des Ressources Humaines (DRH), ainsi que des représentants du personnel. Ce comité a fait l'objet en octobre 2022, d'une première mise à jour de sa liste de membres.

Le Comité d'éthique se réunit régulièrement afin de discuter des questions liées à l'éthique et de prendre des mesures appropriées pour promouvoir et maintenir un environnement de travail éthique et respectueux. Il joue un rôle crucial dans la prévention de la corruption et des pratiques assimilées, en s'assurant que les normes éthiques et les politiques de l'entreprise sont respectées à tous les niveaux.

La tenue régulière des réunions du Comité d'éthique démontre notre engagement continu envers la transparence, l'intégrité et la lutte contre la corruption. Nous considérons cet aspect comme essentiel pour maintenir une culture d'éthique solide au sein de notre entreprise et pour garantir des pratiques commerciales éthiques à tous les niveaux de l'organisation.

### 3. Social & Sociétal

#### LE DIALOGUE SOCIAL, NOTRE CRÉDO

##### 3.1- SOCIAL

Le Dialogue Social entre la Direction Générale et les représentants des travailleurs constitue un élément clé garantissant un bon climat social au sein de notre entreprise.

En 2022, nous avons examiné attentivement les questions liées

- à l'emploi, en veillant à la création et au maintien d'opportunités d'emploi équitables et satisfaisantes pour nos employés.
- aux conditions de travail, en conformité avec le code des avantages en vigueur, afin de garantir des normes appropriées en matière de santé, de sécurité, de rémunération et de bien-être au travail.

Nous sommes engagés avec les partenaires sociaux internes, à respecter le code des avantages et à assurer que les conditions de travail au sein de notre entreprise soient conformes aux réglementations en vigueur.

Sur 4 rencontres prévues, 4 CPD ont été tenus par SUCRIVOIRE, soit 100% de taux réalisation.

La révision de la Stratégie DD Groupe relative à la lutte contre le travail des enfants identifiée comme une action prioritaire de l'enjeu 10 (Inclusion sociale et développement des communautés) à renforcer l'installation des comités de vigilance dans les communautés riveraines.

Les 24 comités de vigilance installés au niveau des sites de SUCRIVOIRE ont des décisions Sous-Préfectorales. Sur ces 24 comités, 11 ont été installés dans les coopératives de producteurs. Ces comités ont permis d'identifier 285 enfants scolarisés sans extrait de naissance.

Le Dialogue Social continuera d'être un processus continu et régulier pour maintenir un climat social harmonieux, basé sur le respect mutuel, la transparence et la collaboration.

#### NOS COLLABORATEURS, NOTRE RICHESSE

En 2022, nous avons accordé une grande importance au développement de nos collaborateurs par le biais de la formation et du renforcement de leurs compétences. Cette initiative s'est traduite par la mise en œuvre d'un programme de 16 formations. Soit 16 170 heures de formation au bénéfice de 388 collaborateurs.

Ce qui démontre notre engagement pour leur croissance professionnelle et personnelle. Nous considérons la formation comme un investissement essentiel pour améliorer les compétences de notre personnel, favorisant ainsi leur épanouissement et leur capacité à relever les défis professionnels.

Nous continuerons à soutenir le développement de nos collaborateurs en offrant des opportunités de formation et de renforcement de capacités pour la réussite collective.



## Santé, sécurité au travail

Le respect des exigences réglementaires en matière de sécurité sociale est la base de notre système de management de la santé sécurité au travail basé sur la norme ISO 45001.

Ce respect des exigences, se situe à deux niveaux :

### 1. Accéder aux soins santé de qualité pour tous les travailleurs

Chez SUCRIVOIRE, tous les travailleurs bénéficient d'une assurance maladie selon leurs différentes catégories reparties dans le tableau ci-dessous :

Catégories	Statut	Taux de couverture
<b>Cadres</b>		100 %
<b>Agent de Maîtrise</b>		80 %
<b>Employés</b>		80 %
<b>Ouvriers</b>		80%
<b>Travailleurs saisonniers</b>		70%

Cette assurance couvre non seulement le travailleur permanent, mais également tous les membres de sa famille, leur offrant ainsi un accès à tous les soins médicaux nécessaires.

Pour les travailleurs saisonniers, l'assurance prévoit que jusqu'à 04 membres de leur famille (conjoint/conjointes et 03 enfants) puissent bénéficier des prestations offertes par l'assurance pendant la durée de leur contrat de travail. Nous considérons qu'il est essentiel d'étendre cette couverture aux membres de la famille des travailleurs saisonniers, afin de leur assurer un accès aux soins de santé nécessaires.

De plus, notre politique en matière d'assurance maladie ne se limite pas aux travailleurs actifs. Nous nous soucions également de nos anciens employés et avons mis en place une couverture maladie pour les sucriers retraités, leur offrant une couverture à hauteur de 70%. Cette mesure vise à garantir que nos anciens travailleurs puissent bénéficier de soins médicaux appropriés, même après leur départ à la retraite.

Cette assurance couvre le travailleur permanent et tous les membres de sa famille tout en leur permettant de bénéficier de tous les soins et actes médicaux.

Quant aux travailleurs saisonniers, l'assurance permet à 04 membres de leurs familles (conjoint/conjointe, 03 enfants) de bénéficier des prestations qu'offre l'assurance pendant le temps de leur contrat de travail.

Cette politique va au-delà des travailleurs actifs et s'étend aux sucriers retraités avec une couverture maladie de 70%.

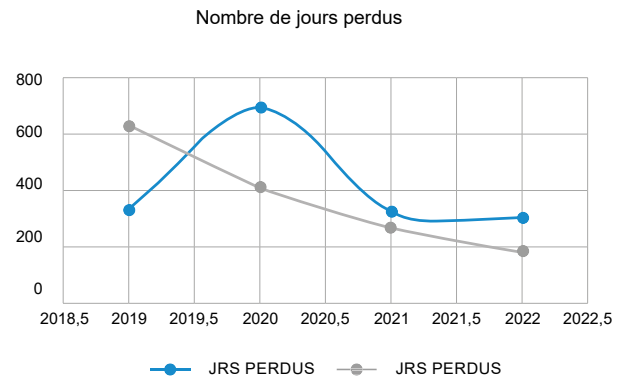
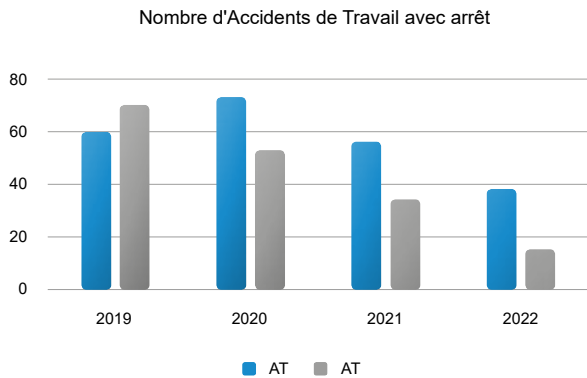


Renseignement des constantes d'un patient par un infirmier de l'UAI de Borotou-Koro.



## 2. Offrir un cadre de travail sain, sécurisé préservant la santé des travailleurs

Le respect de la réglementation et des exigences de toutes les parties prenantes en matière de santé et sécurité au travail fait partie des indicateurs de performance de nos opérations.



La réduction des taux d'accidents du travail, tant en termes de fréquence que de gravité, constitue un objectif majeur de notre démarche d'amélioration continue en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Dans cette optique, nous avons eu l'opportunité de partager notre expérience et notre engagement envers le concept «VISION ZERO» lors d'un panel de haut niveau organisé par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

Ce panel s'est tenu lors du workshop de la CNPS le mardi 29 novembre 2022, avec pour thème : «Leadership en santé et sécurité au travail basé sur l'approche VISION ZERO : quels bénéfices pour la compétitivité et la croissance des entreprises engagées ?»

VISION ZERO est une stratégie de prévention et un outil de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Elle repose sur la conviction que tous les accidents et maladies liés au travail sont évitables, et elle engage les entreprises et leurs partenaires à œuvrer ensemble en faveur de la sécurité, de la santé et du bien-être sur le lieu de travail.

En partageant notre expérience et en mettant en avant notre engagement envers la démarche VISION ZERO, nous avons contribué à promouvoir une culture de prévention au sein du monde du travail. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre de cette approche permettra d'améliorer la compétitivité et la croissance des entreprises, tout en assurant la protection et le bien-être de nos employés.

Nous continuerons à travailler activement pour atteindre nos objectifs en matière de sécurité au travail et à collaborer avec les parties prenantes, y compris la CNPS. Pour promouvoir des pratiques exemplaires et créer des environnements de travail sains, sûrs et productifs pour tous.



## Cadre de vie et logements

### 1. Loger décemment les collaborateurs des Unités Agricoles Intégrées

Au sein de nos sites, nous accordons une grande importance au logement de nos collaborateurs, en veillant à ce que les conditions respectent les normes du Groupe SIFCA ainsi que les exigences des parties prenantes en matière de logement.

Nous avons entrepris plusieurs projets visant la construction et la réhabilitation des logements destinés à nos travailleurs. Ces projets sont réalisés dans le but d'offrir des logements de qualité, répondant aux besoins de nos collaborateurs et respectant les normes en vigueur.

En parallèle, nous avons mis à jour notre système d'assainissement des eaux ménagères afin de garantir des conditions sanitaires optimales. Nous nous assurons également de procéder à l'enlèvement quotidien des ordures ménagères, contribuant ainsi à maintenir un environnement propre et sain.

Par ailleurs, nous menons régulièrement des opérations de démoustication dans les quartiers d'habitation de nos travailleurs. Cette mesure vise à réduire la présence de moustiques et à prévenir les maladies vectorielles, assurant ainsi la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs et de leur famille.

Nous sommes convaincus que l'amélioration du cadre de vie de nos travailleurs est essentielle pour leur bien-être global. C'est pourquoi nous nous engageons à poursuivre nos efforts en matière de logement, d'assainissement, de gestion des déchets et de lutte contre les nuisances, afin de créer un environnement propice à leur épanouissement personnel et professionnel.

Le tableau ci-dessous répartit le nombre de logements par sites.



Le tableau ci-dessous répartit le nombre de logements par sites.

UAI	Nombres Logements
<b>Borotou- Koro</b>	<b>875</b>
<b>Zuenoula</b>	<b>562</b>

## 3.2 - SOCIÉTAL

### *Partager les fruits de notre croissance, plus qu'un engagement*

En 2022, nous avons pris l'engagement stratégique de favoriser l'accès à l'éducation et à la formation des jeunes. Dans cette optique, nous avons construit des collèges sur nos sites de Borotou et de Zuenoula, offrant ainsi la possibilité à plus de deux mille cinq-cents (2500) élèves de poursuivre leurs études dans un environnement propice à leur développement académique.

Nous encourageons également la culture de l'excellence au sein de nos 13 écoles primaires. Ce soutien s'est traduit en 2022 par la distribution de deux cent cinquante-cinq (255) kits scolaires aux trois meilleurs élèves, allant des CP1 aux CM1, des établissements scolaires situés sur nos deux sites. Ainsi

- Neuf (9) prix d'excellence ont été décernés aux majors du CEPE de chaque école
- Le Prix spécial « Pierre BILLON » a été attribué au meilleur des meilleurs (major des écoles de l'UAI, major de la Sous – Préfecture de Koro, major de la région du Bafing)
- Le Prix spécial « Henriette GOMIS BILLON » a été décerné aux majors des filles au CEPE (major des filles des écoles de l'UAI, major des filles des Sous – Préfectures de Zanzra/Koro)



### DIALOGUE SOCIAL

Nous considérons le dialogue comme le fondement d'une relation durable avec les communautés. C'est pourquoi nous organisons régulièrement des réunions au sein du Cadre de Dialogue Permanent, qui se tiennent deux (02) fois par an.

Ces réunions servent de plateforme d'échange et de partage entre notre entreprise et les membres des communautés.

Au sein du Cadre de Dialogue Permanent, nous abordons divers sujets et préoccupations qui sont importants pour les communautés. Nous écoutons attentivement les opinions, les suggestions et les demandes des membres des communautés, afin de mieux comprendre leurs besoins et attentes.

### 3.3 - ENVIRONNEMENT

*Préserver, protéger l'environnement plus qu'un engagement*

A SUCRIVOIRE, nous œuvrons à réduire l'impact de nos activités sur l'environnement et notamment notre empreinte écologique à deux niveaux.



*Cité de biodiversité à l'UAL de Borotou Koro.*

#### 1. Gérer durablement les ressources en eau

La gestion durable de l'eau intègre les performances de SUCRIVOIRE. Cette gestion responsable et durable de l'eau favorise le développement harmonieux des plantations industrielles et de l'agriculture vivrière nécessaire pour garantir une sécurité alimentaire dans nos zones d'implantation.

Pour cela, nous valorisons nos effluents issus du processus de fabrication dans nos usines. Ainsi les effluents issus de nos usines sont revalorisés dans l'irrigation de plus de 1 500 Ha de parcelles de canne pluviale à Zuénoula. Ce projet a permis de préserver environ 200 m<sup>3</sup> / heure dans la Marahoué.

A Borotou-Koro, les effluents traités de l'usine servent à irriguer plus de 1 000 Ha de périmètre destiné aux cultures vivrières. Cet apport en eau permet aux producteurs de riz de produire pendant la saison sèche améliorant ainsi leur productivité annuelle.



*Traitement des eaux.*



*Step Zuénoula.*

## 2. Valoriser les déchets industriels non dangereux et les ordures ménagères

L'augmentation de la capacité de productions des sites de valorisation des déchets industrielles et ordures ménagères a permis de valoriser 2000 Tonnes de déchets biodégradables pour la fabrication de compostes (engrais bio ou engrais vert).

### NOS PERSPECTIVES, POUR L'AVENIR

- Être membre du réseau d'éthique commerciale "Bonsucro" dans la filière sucre.
- Assister avec l'utilisation des effluents traités de l'usine 1500 ha de canne pluviale à l'UAI de Zuenoula.
- Être certifié ISO 45001, Système de Management Santé et sécurité au travail à UAI Zuenoula.
- Être certifié ISO 14001, Système de Management environnemental à UAI Borotou.
- Intégrer les dix (10) engagements de la nouvelle stratégie RSE dans nos opérations de production.
- Intégrer au monitoring satellitaire nos sites écologiques identifiés pour la préservation et la protection de la biodiversité.

*Tournée du DUAJ de Zuénoula à Kavaka.*



RESUME

# DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



# RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (AUSCGIE) adopté le 30 janvier 2014 et entré en vigueur le 05 mai 2014, il vous est rendu compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE (Titre 1) ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (Titre 2).

Il est précisé que ce rapport a été élaboré par le Président du Conseil d'administration préalablement à sa présentation au Conseil. Il a été examiné lors de la réunion du Comité d'audit tenue le 11 Avril 2023, avant son approbation par le Conseil lors de sa session du 14 Avril 2023



TIA Marie-Claude et son équipe de glaneuses à l'UAI de Borotou-Koro.

## Titre 1 : COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

### I-composition du conseil d'administration

La composition du Conseil d'Administration à la date du présent rapport est la suivante :

Nom et prénoms ou dénomination sociale du membre	Date d'échéance du mandat	Fonction
<b>M. Jean-Louis BILLON</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022	Président du Conseil d'Administration
<b>M. Alassane DOUMBIA</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur
<b>M. Pierre BILLON</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur
<b>M. Nazaire GOUNONGBE</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur
<b>M. Nicolas MAIGROT</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur
<b>M. Sébastien MAMET</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur
<b>M. Jean-Luc BEDIE</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Administrateur
<b>Mme Affoué YATIE née YAO</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Administrateur
<b>SIFCA S.A (RP : Bertrand VIGNES)</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur
<b>SIFCOM S.A (RP : Lucie BARRY-TANNOUS)</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur
<b>IMMORIV S.A (RP: David BILLON)</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur
<b>IVOIREL LIMITEE (RP: Henri HAREL)</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur



La liste des autres mandats exercés par les administrateurs dans d'autres sociétés de l'espace OHADA au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 est la suivante :

Nom et prénoms ou dénomination sociale du membre	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé
<b>M. Jean-Louis BILLON</b>	Président du Conseil d'Administration de - SAPH (Côte d'Ivoire) Représentant permanent de PARME INVESTISSEMENT : - SIFCOM (Côte d'Ivoire) Représentant permanent de SIFCOM : - COMPAGNIE HOTELIERE DES LAGUNES(Côte d'Ivoire)
<b>M. Alassane DOUMBIA</b>	Président du Conseil d'administration de : SIFCA (Côte d'Ivoire) CRC (Libéria) PALMCI (Côte d'Ivoire) MOPP (Libéria) WAL (Ghana) SENDISO (Sénégal)  Administrateur de : RENL (Nigéria) SANIA (Côte d'Ivoire) SIFCOM (Côte d'Ivoire) COMAFRIQUE TECH (Côte d'Ivoire) BOKALA (Côte d'Ivoire) BIOVEA ENERGIE (Côte d'Ivoire) SAPH (Côte d'Ivoire) SIPH (France) GREL (Ghana) GOLDEN SIFCA (Libéria) CGECI (Côte d'Ivoire) SIAT (Côte d'Ivoire) ORABANK (Côte d'Ivoire)  Représentant Permanent de SIFCOM aux conseils de : ATC COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire)  Représentant permanent de IMMORIV aux conseils de : SIFCA (Côte d'Ivoire) PALMCI (Côte d'Ivoire) COMAFRIQUE TECH (Côte d'Ivoire) SIFCOM (Côte d'Ivoire) SMT

<p><b>SIFCA :</b> <b>R.P : Bertrand VIGNES</b></p>	<p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MOPP</li> <li>- CRC</li> <li>- RENL</li> <li>- SAPH</li> </ul>
<p><b>M. Pierre BILLON</b></p>	<p>Président du Conseil d'Administration de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ATC-COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire)</li> <li>- GREL (Ghana)</li> <li>- SIPH (France)</li> <li>- SANIA Cie (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SIRDEL SAS (Côte d'Ivoire)</li> </ul> <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PALMCI (Côte d'Ivoire)</li> <li>- MOPP (Libéria)</li> <li>- CRC (Libéria)</li> <li>- MOVIS (Côte d'Ivoire)</li> <li>- WILMAR AFRICA LIMITED (Ghana)</li> <li>- SIFCOM (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SMT CI, (Côte d'Ivoire)</li> <li>- COMAFRIQUE TECHNOLOGIE (Côte d'Ivoire)</li> <li>- RENL (Nigéria)</li> <li>- SIMDA (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SENDISO (Sénégal)</li> <li>- SIFCA SA (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SICOMED (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SOGEMED (Côte d'Ivoire)</li> <li>- MCI (Côte d'Ivoire)</li> <li>- COMPAGNIE HOTELIERE DES LAGUNES (Côte d'Ivoire)</li> </ul> <p>Représentant permanent de SIFCOM au conseil de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SIMDA (Côte d'Ivoire)</li> <li>- COMAFRIQUE TECHNOLOGIES (Côte d'Ivoire)</li> <li>- ORANGE CI (Côte D'Ivoire)</li> <li>- SMT (Côte d'Ivoire)</li> <li>- France Câbles Radio CI (Côte d'Ivoire)</li> </ul> <p>Représentant permanent de SIPH au conseil de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SAPH (Côte d'Ivoire)</li> </ul> <p>Représentant permanent de SIFCA au conseil de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BOKALA (Côte d'Ivoire)</li> </ul>

<p><b>M. Nazaire GOUNONGBE</b></p>	<p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MOPP (Libéria)</li> <li>- RENL (Nigéria)</li> </ul> <p>Représentant permanent de SIFCA au conseil de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PALMCI (Côte d'Ivoire)</li> </ul>
<p><b>SIFCOM</b> <b>R.P : Lucie BARRY-TANNOUS</b></p>	<p>Président du Conseil d'Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SIFCOM (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SIMDA (Côte d'Ivoire)</li> <li>- COMPAGNIE HOTELIERE DES LAGUNES (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SMT (Côte d'Ivoire)</li> </ul> <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SIFCA (Côte d'Ivoire)</li> <li>- RENL (Nigéria)</li> <li>- MOPP (Libéria)</li> <li>- CRC (Libéria)</li> <li>- PALMCI (Côte d'Ivoire)</li> <li>- MOVIS (Côte d'Ivoire)</li> <li>- ATC COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire)</li> <li>- COMAFRIQUE TECHNOLOGIE (Côte d'Ivoire)</li> <li>- COMAFRIQUE ENERGIE (Côte d'Ivoire)</li> </ul> <p>Représentant permanent de SIFCA aux conseils de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SAPH (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SIFCOM ASSUR (Côte d'Ivoire)</li> </ul> <p>Représentant permanent de SIFCOM au Conseil de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CANAL +CI (Côte d'Ivoire)</li> </ul> <p>Représentant permanent de IMMORIV au Conseil de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SIPH</li> </ul>
<p><b>Société IMMORIV S.A</b></p>	<p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- COMAFRIQUE TECHNOLOGIES (Côte d'Ivoire) ;</li> <li>- SIFCOM (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SIFCA (Côte d'Ivoire)</li> <li>- PALMCI (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SIPH (France)</li> </ul>

<b>M. Jean-Luc BEDIE</b>	Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- SAPH (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SIFCOM (Côte d'Ivoire)</li> <li>- AERIA (Côte d'Ivoire)</li> <li>- LMH (Côte d'Ivoire)</li> <li>- SGI HUDSON et Cie</li> <li>- ALC Titrisation</li> </ul>
<b>Mme. Affoué YAO née YATIE</b>	Pas d'autre mandat
<b>M. Sébastien MAMET</b>	Pas d'autre mandat
<b>M. Nicolas MAIGROT</b>	Pas d'autre mandat
<b>IVOIREL LIMITEE</b>	Pas d'autre mandat

## II- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

### 1. Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

### 2. Convocation des administrateurs

Les administrateurs ont été convoqués, conformément aux dispositions de l'article 18.2 des statuts de la Société.

Le Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE s'est réuni trois (03) fois au cours de l'exercice 2022 : le 14 Avril, le 29 Juillet et le 30 Novembre.

Le 14 Avril 2022, le Conseil d'Administration a examiné les points suivants :

- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur la marche de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 selon le référentiel Syscohada révisé ;
- Rapport des Commissaires aux comptes (Article 715) Le rapport des Commissaires aux Comptes établi conformément à l'article 715 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- La synthèse des travaux du Comité d'Audit ;
- L'arrêté des états financiers selon le référentiel SYSCOHADA révisé pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- L'arrêté des états financiers IFRS de l'exercice ;
- La proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2021 ;
- La proposition d'allocation d'une indemnité de fonction aux administrateurs pour l'exercice 2021 ;
- La fixation de la date de la prochaine Assemblée Générale Mixte ;
- L'approbation du rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les mesures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Le rapport sur la campagne 2021-2022.

Le 8 Juin 2022, le Conseil d'Administration a examiné le point suivant :

- Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 selon la norme internationale comptable IFRS.

Le 29 Juillet 2022, le Conseil d'Administration a statué sur les points suivants :

- Démission du Directeur Général ;
- Nomination d'un Directeur Général.

Le 30 Novembre 2022, le Conseil d'Administration a statué sur les points suivants :

- Le compte rendu de la campagne 2021/2022 ;
- Le démarrage de la campagne 2022/2023 ;
- Le résultat provisoire au 31/12/2022 ;
- Le comité d'audit SUCRIVOIRE ;
- La présentation des travaux du Comité de suivi ;
- Le bilan de la tournée d'évaluation de la Direction Générale ;
- L'examen et adoption des budgets 2023 ;
- L'autorisation d'une convention règlementée.

### **3. Compte-rendu du Conseil d'Administration**

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social, cotés et paraphés. Ces procès-verbaux sont certifiés sincères par le Président de séance et au moins un administrateur.

### **4. Information des administrateurs**

Préalablement aux réunions du Conseil, les administrateurs reçoivent les documents nécessaires en fonction de l'ordre du jour.

Hors séances du Conseil, les membres reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société que le Président du Conseil d'Administration juge utile de leur communiquer.

### **5. Comité spécialisé mis en place au sein du Conseil d'Administration**

#### **● Comité d'Audit**

Le Conseil d'Administration est assisté d'un comité permanent, le Comité d'audit créé à la suite de l'entrée en vigueur de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE daté du 30 janvier 2014.

Le Comité d'audit est une émanation du Conseil d'Administration. C'est un organe collégial exerçant un rôle consultatif qui est destiné à faciliter les travaux du Conseil d'Administration.

Les attributions et le mode de fonctionnement de ce Comité sont les suivants :

## Composition et missions

Le Comité d'audit est exclusivement composé d'administrateurs non-salariés de la société ou n'exerçant aucun mandat de président-directeur-général, directeur général ou directeur général adjoint au sein de la société. Il est composé de :



M. Alassane  
**DOUMBIA**



M. Pierre  
**BILLON**



MME Lucie  
**BARRY-TANNOUS**



M. Nazaire  
**GOUNONGBE**



M. Sébastien  
**MAMET**



M. Jean-Luc  
**BEDIE**

La présidence du Comité d'audit est assurée par monsieur Alassane DOUMBIA.

La durée des fonctions des membres du Comité d'audit coïncide avec celle de leur mandat de membres du Conseil d'administration étant précisé que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable.

La mission du Comité d'audit est d'assister le conseil d'administration et de veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leurs missions.

Il a notamment pour missions de :

- Procéder à l'examen des comptes et s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux de l'entreprise,
- Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- Assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- Emettre un avis sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

D'une manière générale, le Comité d'audit apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus au Conseil d'Administration et lui rend régulièrement compte de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. Le Comité d'audit de SUCRIVOIRE s'est réuni deux (02) fois au cours de l'exercice 2022.

Le 7 avril 2022 : Le Comité d'audit a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 25 Novembre 2021 ;
- Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit
- Examen de l'information financière au 31 décembre 2021
  - Présentation des comptes au 31 décembre 2021
  - Conclusion des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2021
- Présentation de la cartographie des risques et du plan d'audit 2022
- Examen du projet de rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne.

Le 23 novembre 2022 : Le Comité d'audit a délibéré sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 07 Avril 2022
- Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit
- Examen de l'information financière au 31 Octobre 2022
  - Présentation des comptes au 31 Octobre 2022
  - Présentation des comptes probables de l'exercice 2022
  - Programme d'audit des CAC
- Suivi des recommandations antérieures des missions d'audit.

Les conclusions issues des travaux du Comité d'audit ont été régulièrement portées à la connaissance du Conseil d'Administration en 2022. Un compte-rendu annuel des activités du Comité d'audit est présenté au Conseil d'administration par le Président du Comité d'audit.

#### ● **Comité de suivi**

Le Conseil d'Administration du 12 Avril 2018 a instauré un Comité de suivi qui est un organe ad hoc de consultation et de suivi des décisions prises par le Conseil d'Administration agissant par délégation et sous le contrôle du Conseil d'Administration.



Les attributions et le mode de fonctionnement de ce Comité sont les suivants :

## COMPOSITION

Le Comité de Suivi est composé des membres suivants :

- Deux représentants de SIFCA : Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général ;
- Un représentant d'IVOIREL ;

Participent également aux travaux du Comité de Suivi, si nécessaire, le Directeur Général de SUCRIVOIRE et le COMEX de SIFCA.

Le président du Comité de Suivi peut inviter pour consultation toute personne pour évoquer et débattre en séance d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour.

Le Comité de Suivi nomme parmi ses membres un président.

## MISSIONS

Le Comité de Suivi s'assure :

- De la mise en œuvre de la stratégie de SUCRIVOIRE, préalablement validée par le Conseil d'Administration ;
- De la pertinence des choix technologiques et de leur adéquation avec la stratégie définie ;
- De l'optimisation des projets d'investissements ;
- De fixer les objectifs appropriés au management et de suivre la performance de SUCRIVOIRE.

De manière spécifique, ce Comité de Suivi est directement responsable de :

- Du recrutement des experts techniques pour le projet 160 MTS ;
- La levée de fonds pour financer le projet 160 MTS ;
- S'assurer que la structure opérationnelle et hiérarchique soit adéquat pour atteindre les objectifs opérationnels et financiers de SUCRIVOIRE, la remontée des informations au Conseil d'Administration sur la performance de SUCRIVOIRE, au minimum deux fois par an et toutefois que le Comité de Suivi le jugera nécessaire ;
- Avant présentation au conseil, de l'examen du budget annuel, comprenant le compte d'exploitation, le bilan, les tableaux de financement et les budgets d'investissements ainsi que les engagements hors bilan.

Les réunions du Comité de suivi se sont régulièrement tenues au cours de l'exercice.

» **Comité achat et Investissement**

Le Conseil d'Administration du 08 Novembre 2018 a instauré un Comité d'achat et d'investissement, dont le rôle est de réunir mensuellement afin d'assurer une planification et une gestion optimale des investissements et faciliter les travaux du Conseil d'administration.

Les attributions et le mode de fonctionnement de ce Comité sont les suivants :

## COMPOSITION

Le Comité achat et Investissement est composé des membres permanent suivants :

- Les membres du Comité de direction (CODIR) SUCRIVOIRE.
- Des représentants de Terra ;
- Deux représentants (Président et Directeur Financier du Groupe SIFCA) du Comité d'investissement et Achat SIFCA.

Le Président du comité Investissement et Achat est assuré par le Directeur Général de SUCRIVOIRE.

## MISSIONS

Le Comité achat et Investissement s'assure :

- Du maintien de la cohérence entre le portefeuille de projet de SUCRIVOIRE et la stratégie du groupe ;
- De piloter l'exécution du portefeuille des projets structurants ;
- D'encadrer la définition et la mise en œuvre des budgets annuel des investissements ;

Concernant la gouvernance des projets à soumettre au Comité d'Investissement et achat de SUCRIVOIRE, les indications suivantes sont données :

- Le portefeuille des projets de SUCRIVOIRE, la liste des CAPEX et OPEX doivent être soumis aux CIA avant la validation des budgets ;
- Les projets identifiés doivent être soumis au CIA pour la validation des phases et l'autorisation des dépenses ;

- Le suivi des investissements de ces avant-projets et projets se fera dans le cadre des procédures PMO ;
- Le suivi de certains projets et investissement stratégiques pourra bénéficier de l'appui de l'Audit interne Groupe pour la mesure de la conformité par rapport aux procédures en vigueur ;
- La validation des autres dépenses continuera de suivre les procédures Groupe OPEX AFCE ;
- Les dépenses hors budget doivent être soumises à l'autorisation du CIA ;
- Le Comité devra être consulté systématiquement pour la validation des projets avant la soumission au conseil d'Administration SUCRIVOIRE ;

En raison des réorientations des investissements et de changements enregistrés au niveau de la direction générale, les réunions du Comité Achat et Investissement n'ont pas été régulières durant l'exercice 2022.

#### » **Le comité RH et rémunération**

Le Conseil d'Administration du 07 Avril 2021 a instauré un Comité RH et rémunération dont le rôle essentiel est de veiller à la cohésion de l'ensemble des politiques et des pratiques des ressources humaines de l'entreprise notamment en matières de rémunérations, de recrutements, de formations, d'emplois et de carrières et de formuler des recommandations à cet effets »

Les attributions et le mode de fonctionnement de ce Comité sont les suivants :

## COMPOSITION ET MISSIONS

Le Comité RH et rémunération est composé des membres suivants :



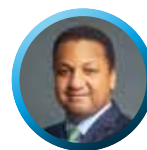
MME Lucie  
**BARRY-TANNOUS**



M. Sébastien  
**MAMET**



M. Alassane  
**DOUMBIA**



M. Pierre  
**BILLON**

La présidence du Comité est assurée par madame Lucie BARRY-TANNOUS.

Le Comité RH et rémunération de SUCRIVOIRE ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2022. Initialement, des réunions relatives à des recrutements externes avaient été programmées mais on fait l'objet d'annulation suite à la réorientation vers la promotion internes des salariés et des changements enregistrés au niveau de la direction générale.

## 6. Confidentialité des informations

Les Administrateurs, ainsi que toute personne appelée à participer aux réunions du Conseil d'administration et des comités spécialisés, sont tenus à une stricte obligation de confidentialité et de réserve à l'égard des informations qui leur sont communiquées par la société, qu'ils reçoivent dans le cadre des délibérations du Conseil, et des informations présentant un caractère confidentiel ou présentées comme telles par le Président du Conseil d'Administration.

## 7. Les missions et pouvoirs de la Direction Générale

La Direction Générale est exercée par le Directeur Général, qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux définis expressément par le Conseil d'administration. Ainsi, en sus des limitations de pouvoirs imposées par les lois et règlements, le Directeur Général soumet les actions suivantes à l'accord préalable du Conseil d'administration:

- Prise de participation dans une société existante, cession de cette participation, sa réduction ou son augmentation ainsi que la participation à une société de fait ;
- Cautions, avals, garanties autonomes, contre-garanties et autres garanties sous quelque forme ;
- Cautions, avals, garanties autonomes, contre-garanties et autres garanties sous quelque forme pris par des tiers ;
- Conclusion de convention entre la société et l'un de ses Administrateurs, Directeur Général ou Directeurs généraux adjoints. Il en est de même des conventions auxquelles un Administrateur ou le Directeur Général ou Directeur Général Adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la Société par personne interposée ;
- Changement dans le domaine d'activité, expansion ou développement de l'activité, réorganisation de la Société ;
- Changement de siège social de la Société en Côte d'Ivoire.
- Conclusion d'accords de prêts ou d'emprunt, facilités de paiement, sous quelque forme que ce soit et, plus généralement de tout contrat significatif avec des tiers impliquant un engagement financier supérieur à 100 millions de FCFA non prévu au budget ;
- Arrêté des comptes annuels
- Initiation de procédures judiciaires, abandon de créances ou transaction mettant fin à un litige, pour un montant supérieur à 50 millions de FCFA ;
- En ce qui concerne le budget annuel dès lors que celui-ci est adopté, le Directeur Général :
  - Ne peut engager, en cours d'exercice, des charges qui n'auraient pas été prévues, au-delà d'un montant de 50 millions de FCFA ou supérieures à 5% du poste budgétaire concerné ;
  - Doit signaler au Conseil tout évènement susceptible de compromettre significativement le déroulement du budget adopté par le conseil.

- En matière de gestion des ressources humaines :
  - Conclusion d'accords de prêts, facilités de paiement sous quelque forme que ce soit et, plus généralement, tout contrat significatif avec des employés impliquant un engagement financier supérieur à 10 millions de FCFA, non prévu au budget ou qui dépasse le budget ;
  - Octroi à des employés soit, d'un salaire brut annuel supérieur à 30 millions de FCFA, soit de conditions différentes de celles normalement en vigueur ;
  - Attribution à un cadre, d'une augmentation de salaire supérieure à 20% ou des augmentations successives conduisant à une augmentation supérieure à 20% sur une période de 12 mois ;
  - Toute décision d'augmentation collective des salariés ;
  - Toute décision de licenciement collectif, dès lors qu'elle concernera plus de 10 salariés.

## Titre 2

### PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

La préparation de ce rapport s'appuie aussi bien sur les informations et méthodes de contrôle remontées par les différents acteurs du contrôle interne au sein de la société SUCRIVOIRE, que sur les travaux de l'audit interne, effectués à la demande de la Direction Générale et du Comité d'Audit.

#### I- Définition et objectifs du contrôle interne et de gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions, adaptés aux caractéristiques propres de la société SUCRIVOIRE, et qui :

- Contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- Doivent lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques majeurs, de quelque nature qu'ils soient.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- La conformité aux lois et règlements ;
- L'application des instructions et orientations définies par le Conseil d'Administration et la Direction Générale ;
- La fiabilité de l'information financière et des processus de contrôle interne qui la sous-tendent ;
- L'efficacité et l'efficience des opérations, à travers le bon fonctionnement des processus internes de la société.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de SUCRIVOIRE repose sur trois principaux axes :

- La définition de la stratégie et des objectifs de la société ;
- L'analyse des risques et la définition de plans d'actions, en vue d'apporter des réponses appropriées aux risques identifiés ;
- La mise en place d'un dispositif de contrôle interne adéquat et en amélioration continue, permettant de faciliter l'atteinte des objectifs et de garantir la fiabilité de l'information, qu'elle soit stratégique, opérationnelle, financière ou liée à la conformité.

La société SUCRIVOIRE est nécessairement conduite à prendre des risques dans le cadre de ses activités, en vue d'atteindre ses objectifs. Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place, vise à faire en sorte que les risques soient correctement appréhendés et pris en connaissance de cause, conformément à la structure de gouvernance de la société.

Le présent rapport est destiné à informer le marché et les investisseurs, du dispositif de contrôle interne et des risques majeurs de SUCRIVOIRE, sans toutefois porter atteinte aux intérêts légitimes de la société par la divulgation de certaines informations sensibles.

Les informations données dans ce rapport ne prétendent pas être exhaustives et ne couvrent pas l'ensemble des risques auxquels la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques spécifiques jugés les plus sensibles. Dans des contextes interne et externe évolutifs et volatiles, il convient de préciser que la communication, telle que présentée dans ce rapport, correspond à la vision des risques et du contrôle interne à la clôture de l'exercice 2022.

## II- Périmètre de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de SUCRIVOIRE couvre toutes les opérations réalisées par la société, de quelque nature qu'elles soient. Il porte également sur la sauvegarde et la maîtrise de l'ensemble de la situation patrimoniale de la société. Au total, ce dispositif donne des assurances raisonnables sur la maîtrise des risques auxquelles la société est exposée sans, fournir la garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

## III- Description des acteurs et des systèmes

Cette partie décrit la gouvernance mise en place pour assurer l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, ainsi que l'organisation desdits systèmes. Cette description repose sur cinq composantes :

L'organisation générale : une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates, et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;

- La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;

- Un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société, et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus, et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société ;
- Une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne, ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Ces composantes sont détaillées ci-dessous :

## 1. Organisation générale

L'organisation générale du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de SUCRIVOIRE repose sur les principes et outils suivants :

- Des organigrammes et fiches de postes régulièrement mis à jour sous la responsabilité de chaque directeur d'activité, et centralisées par la Direction des Ressources Humaines,
- Un processus de définition des objectifs globaux de l'entreprise. Sur la base des descriptions et des finalités des postes, les objectifs globaux de l'entreprise sont déclinés en objectifs par département et par poste. Les évaluations annuelles permettent de mesurer l'atteinte des objectifs individuels et ceux des départements. Des formations adaptées sont administrées au personnel en fonction des niveaux de responsabilité et des besoins spécifiques,
- Un système de management de la qualité, mis en place selon les exigences de la norme ISO 9001 version 2015. En effet, la démarche qualité soutient l'ambition de satisfaire l'ensemble de nos partenaires et s'intègre donc dans nos objectifs à moyens et long termes. La société est certifiée ISO 9001 version 2015.
- Un système documentaire en ligne, accessible à l'ensemble du personnel et contenant, pour tous les processus de la société excepté les processus de gestion des ressources humaines, les procédures, instructions de travail, modes opératoires et formulaires en vigueur,
- Un système d'information intégré (ERP SAP), accessible en temps réel à tous les sites, à partir duquel les opérations de la société sont gérées et reportées. Ce système d'information comprend, notamment, une gestion des habilitations et accès,
- Des comptes et suivis budgétaires établis mensuellement et analysés, en vue à la fois, de garantir la fiabilité de l'information financière et de prendre des décisions pour améliorer les performances de la société.

## 2. Diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables

Le dispositif de contrôle interne de la société est fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage des activités, à travers, notamment, les outils et processus suivants :

- Les budgets d'exploitation, d'investissements et de financements, établis annuellement et communiqués efficacement au sein de l'entreprise. Ces budgets sont déclinés par processus et communiqués aux responsables budgétaires, qui les répercutent à leurs équipes.
- Le système intégré (ERP SAP), accessible en temps réel, permettant à l'ensemble du personnel de disposer d'une information provenant d'une source unique et de procéder au suivi de l'exécution budgétaire.
- Les réunions du comité de direction (CODIR) regroupant l'ensemble des membres du comité de Direction qui se tiennent une fois par semaine, au Siège et sur les Unités Agricoles Intégrées, et qui permettent de discuter de l'exécution budgétaire et de plusieurs points relatifs au fonctionnement de l'entreprise.
- Des revues qualité de direction périodique, mises en place dans le cadre du système ISO 9001 version 2015, et destinées à examiner tous les indicateurs qualité par processus et définir des plans d'actions en vue d'accroître l'efficacité du management de la qualité.

## 3. Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques est le dispositif mis en œuvre pour réduire l'impact des menaces internes et externes sur les activités de la société. Ce processus est également destiné à saisir des opportunités, qui ne sont pas toujours anticipées, et qui peuvent apparaître dans la démarche de gestion des risques.

La gestion des risques est intégrée au processus de gouvernance de SUCRIVOIRE. Elle est prise en compte à chacune des étapes suivantes :

- Lors de la revue annuelle de la stratégie : un processus d'analyse des risques permet de définir des orientations, qui tiennent compte des contraintes internes et externes auxquelles la société est exposée.
- Lors du processus d'élaboration du budget : une analyse des risques permet de fixer les paramètres principaux et de construire des budgets qui sont en ligne avec les orientations stratégiques et la vision de la société.
- Le processus de gestion des risques entre dans une phase opérationnelle lorsque les objectifs de l'année ont été définis. Ces objectifs se matérialisent par des budgets (exploitation, investissements et trésorerie), ainsi que des plans de progrès dans une logique d'amélioration continue.

La gestion des risques de SUCRIVOIRE s'appuie sur une cartographie des risques, mise à jour sur une base semestrielle ou annuelle. La définition des rôles dans l'élaboration et le suivi de la cartographie des risques est la suivante :

- Les directions et départements sont en charges de gérer les risques liés aux objectifs qui leur ont été assignés. Ils constituent la première ligne de défense.
- Les Départements Finances, Contrôle de Gestion et Qualité, notamment, sont chargées de donner une



assurance à la Direction Générale sur l'atteinte des objectifs par les directions et départements. Cette assurance à la Direction Générale sur l'atteinte des objectifs et la maîtrise des risques constitue la deuxième ligne de défense.

- L'audit interne effectue une évaluation annuelle indépendante de l'efficacité du dispositif de gestion des risques. Cette évaluation est discutée avec la Direction Générale. Il ressort de ces discussions, des recommandations que la Direction Générale transforme en plans d'actions, soit au niveau de la marche courante de l'entreprise, soit au niveau des plans de progrès à court et moyen termes.

#### 4. Activités de contrôle

Les activités de contrôle s'appuient sur les composantes du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques présentées ci-dessus, à savoir :

- L'organisation générale du système de contrôle interne et de gestion des risques ;
- La diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables ;
- Le processus de gestion des risques.

Les principales activités de contrôle de la société sont les suivantes :

- Chaque direction est chargée de s'assurer en permanence que les procédures en vigueur sont respectées. Les contrôles se font dans un premier temps par le supérieur hiérarchique et dans un second temps par le maillon suivant pour un processus donné.
- Les rapports mensuels de suivis budgétaires et leur analyse par le Comité de Direction : ces suivis mensuels permettent d'assurer un contrôle approfondi de l'atteinte des objectifs et de définir les plans d'actions d'amélioration.
- Le suivi permanent des indicateurs clés de l'activité, notamment ceux qui permettent d'évaluer les performances en matière d'achats et de production de cannes, du sucre et de la mélasse. Ces suivis permanents sont réalisés par des directions et départements dédiés, qui rendent compte à la Direction Générale, à travers des rapports.
- Les revues internes de processus, qui permettent d'évaluer l'efficacité du système de management de la qualité ISO 9001, et de mettre en œuvre des plans d'actions correctives.
- Des responsables, pilotes de processus et utilisateurs, qui mettent en œuvre dans le système de gestion intégrée SAP, un suivi permanent des activités réalisées par la société.

## 5. Surveillance du dispositif de contrôle interne

Afin d'assurer une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne et son fonctionnement, la société SUCRIVOIRE s'appuie sur la Direction Audit Interne du Groupe SIFCA. En effet, la fonction d'audit interne est assurée au niveau de la holding SIFCA, société mère de SUCRIVOIRE, dans le cadre du contrat d'assistance technique entre SUCRIVOIRE et SIFCA. Le responsable de l'audit interne de SUCRIVOIRE est rattaché à la Direction Audit Interne du Groupe SIFCA.

L'Audit Interne met en œuvre un plan d'audit annuel, établi conformément à la cartographie des risques, en vue de donner une assurance indépendante au Conseil d'Administration et à la Direction Générale, sur l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de la société. Les travaux d'audit sont organisés en coordination avec la Direction Générale SIFCA et le Comité d'Audit. A la demande de la Direction Générale et du Comité d'Audit, il peut assurer des missions spécifiques.

En mars 2017, un Comité d'Audit SUCRIVOIRE a été mis en place. Ce Comité d'Audit a pour objectif d'examiner les performances financières et opérationnelles de la société, l'analyse des risques et les plans d'actions associés, ainsi que les activités des audits internes et externes.

Le Comité d'Audit se réunit chaque fois qu'il juge nécessaire et au moins deux fois par an sur convocation de son président ou du président du Conseil d'Administration. Les délibérations du Comité d'Audit sont constatées par des procès-verbaux.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, à travers ses réunions, assure une gouvernance du processus de surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de la société.

## IV. Principales conclusions des activités de gestion des risques et de contrôle interne au titre de l'exercice 2022

### 1. Principaux risques et les dispositions prises pour les gérer

Les principaux risques auxquels SUCRIVOIRE a été exposée au cours de l'année 2022 se présentent comme suit :

- **Risques liés aux difficultés de financement de l'exploitation**

Les tensions de trésorerie observées ces dernières années se sont poursuivies en 2022.

L'endettement fournisseurs reste par conséquent toujours élevé et se chiffre à 31 908 millions de FCFA au 31 décembre 2022 contre 22 160 millions de FCFA au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 9 748 millions de FCFA.

Les recherches de fonds sont en cours pour financer l'exploitation et faire baisser le niveau de la dette fournisseurs.

- **Risques liés à la baisse de la production de sucre**

La production de sucre sur les trois dernières années se présente comme suit :

Production sucre (en tonnes)	Réalise civile			Variation N/N-1	
	2020	2021	2022	en quantité	en %
Sucre roux/blond Zuénoula	45 598	43 613	36 911	-6 702	-18%
Sucre roux/blond Borotou	34 844	25 081	24 166	-915	-4%
Sucre blanc Borotou	22 460	21 707	12 871	-8 836	-69%
<b>Tonnage total sucre produit</b>	<b>102 902</b>	<b>90 401</b>	<b>73 948</b>	<b>-16 453</b>	<b>-22%</b>

La baisse de la production de sucre entre 2021 et 2022 est de 16 453 tonnes. Elle s'explique par le démarrage tardif de la campagne 22/23 (trois semaines de retard à ZUENOULA et presque quatre semaines à BOROTOU). A cela s'ajoutent des difficultés techniques au démarrage de la campagne avec les nouvelles installations. En conséquence, sur la période d'octobre à décembre 2022, SUCRIVOIRE n'a pu produire que 17 209 tonnes sur une prévision de 38 000 tonnes soit un déficit de production de sucre de 20 791 tonnes.

## 2. Activités de l'Audit Interne au titre de l'exercice 2022

La fonction Audit Interne est en charge de réaliser des missions d'assurance et de conseil à SUCRIVOIRE. Elle met en œuvre un programme d'audit interne annuel, établi conformément à la cartographie des risques. Ce plan d'audit interne est validé par les Comités d'Audit de SUCRIVOIRE et du Groupe SIFCA.

Les conclusions issues de la mise en œuvre de ce plan d'audit interne sont matérialisées par des rapports formels communiqués aux Directions Générales de SIFCA et SUCRIVOIRE. La synthèse de la mise en œuvre du programme d'audit interne est présentée au Comité d'Audit SUCRIVOIRE.

Le plan d'audit mis en œuvre au titre de l'exercice 2022, a comporté les principales missions et diligences suivantes :

- Audit de la valorisation de la canne sur pied au 31 décembre 2021,
- Audit des achats de cannes villageoises et de prestation de service réalisées pour le compte des coopératives,
- Inventaire physique des stocks de consommables et produits finis au 30 Juin 2022 (Abidjan, Zuénoula, Borotou),

## DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Inventaire physique des stocks de consommables et produits finis au 30 septembre 2022 (Abidjan, Zuénoula, Borotou),
- Evaluation de la mise en œuvre du plan d'extension ;
- Suivis des recommandations formulées dans le cadre des audits précédents et plans d'actions du Management.

Une synthèse des risques majeurs relevés au cours des missions d'audit ainsi que les plans d'actions du Management ont été présentés au Comité d'Audit de SUCRIVOIRE du 23 Novembre 2022 et de SIFCA du 17 février 2023.

Un plan d'audit 2023, approuvé par les Comités d'Audit SIFCA et SUCRIVOIRE, a été établi par la Direction Audit Interne du Groupe SIFCA sur la base des éléments suivants :

- Evaluation des risques pesant sur la société SUCRIVOIRE (cartographie des risques) ;
- Recommandations formulées aux cours des audits précédents ;
- Orientation et directives de la Direction Générale ou du Comité d'Audit

Le plan d'audit sera, si nécessaire ajusté au cours de l'année sur la base d'éléments exceptionnels ou de requêtes de la Direction Générale et/ou du Comité d'Audit.

En 2023, les audits auront pour objectif principal d'évaluer et d'améliorer la maîtrise des risques stratégiques, opérationnels, financiers et des risques de conformité. Ces audits contribueront ainsi à l'amélioration continue du contrôle interne au sein de SUCRIVOIRE

La Direction Générale SUCRIVOIRE entend continuer à axer son dispositif de contrôle interne sur ses activités de production et support, en misant fortement sur la sensibilisation des équipes et du management, la revue systématique des risques et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins des équipes.

**Le Président du Conseil d'Administration**

M. Jean-Louis BILLON



RAPPORT

**DES COMMISSAIRES  
AU COMPTE**

08

**mazars**

Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume Plateau  
01 BP 3989 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00  
Fax : +225 27 20 21 02 78  
[www.mazars.ci](http://www.mazars.ci)



5, Avenue Marchand  
Abidjan, Plateau  
01 BP 2715 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 21 11 15  
Fax : +225 27 20 21 12 59  
[www.ey.com](http://www.ey.com)

**Sucrivoire, S.A.**

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels - SYSCOHADA

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.  
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA  
RCCM CI-ABJ-1976-B-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

Ernst & Young, S.A.  
Société anonyme au capital de 12 000 000 FCFA  
RCCM ABIDJAN 7118

**SUCRIVOIRE**

Société Anonyme  
Abidjan Treichville, Boulevard du port  
01 BP 8484  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur  
les États Financiers Annuels - SYSCOHADA**

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAP CAC 210-05-2021/ZK/STL

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société SUCRIVOIRE, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

## 1. Audit des états financiers annuels

### 1.1 Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société SUCRIVOIRE, S.A. au 31 décembre 2022 comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

### 1.2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) conformément aux dispositions du Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans des pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section



« Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société SUCRIVOIRE, S.A. conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### 1.3 Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent les points clés de l'audit qui doivent être portés à votre attention et communiqués dans notre rapport.

#### Évaluation du planting

Le planting, qui représente le coût des plantations constitué des travaux de préparation des parcelles et de mise en terre des boutures de canne, s'élève à FCFA 7.546 millions en valeur nette comptable dans les états financiers de la société SUCRIVOIRE, S.A. au 31 décembre 2022.

Nous avons considéré que le planting constitue un point clé d'audit en raison de sa valeur significative dans les actifs de votre société (6 % du total bilan) et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des travaux considérés pour sa valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation du planting, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 3A des notes annexes aux états financiers annuels.

Dans le cadre de l'audit du planting, nous avons mis en œuvre les principales diligences suivantes :

- l'examen des procédures de gestion liées à ces immobilisations ;
- le rapprochement du fichier des immobilisations tenu à jour à la balance générale ;
- la revue de cohérence des variations de ces immobilisations avec les autres postes des états financiers ;

- l'analyse des immobilisations en cours ;
- le contrôle des dotations aux amortissements de la période et du caractère suffisant des provisions liées notamment aux parcelles infectées par la Mosaïque et le Bohrer ;
- l'analyse de la réalité, de la correcte évaluation et du caractère immobilisable des travaux enregistrés dans ces actifs au cours de l'exercice sous revue.

#### **Valorisation de la canne sur pieds**

Le coût de la canne sur pieds, constitué des travaux réalisés et dépenses engagées en vue de l'entretien des plants de cannes non encore récoltés et figurant dans les stocks de production en cours de la société, s'élève à FCFA 16 218 millions au 31 décembre 2022, soit 13% du total actif.

En raison du caractère significatif du stock de canne sur pieds pour l'activité de votre société, de l'importance de sa valeur et du risque relatif à la correcte valorisation des charges qui lui sont incorporées, l'audit de ce stock a été considéré comme un point clé de l'audit.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation de la canne sur pieds, de même que des compléments d'information sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 6 des notes annexes aux états financiers annuels.

Les diligences ci-après ont été mises en œuvre pour répondre aux risques identifiés :

- l'examen des procédures de gestion des transactions liées à ce stock ;
- la revue de cohérence des variations des coûts du stock de la canne sur pieds avec les autres postes des états financiers ;
- la revue analytique des charges incorporées au coût du stock de canne sur pieds ;
- l'analyse de la réalité et de la correcte évaluation des coûts transférés en encours de production au cours de l'exercice revu.

#### **1.4 Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels**

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 14 avril 2023.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

### 1.5 Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'**annexe 1** du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

## 2. Autres informations et vérifications spécifiques prévues par la loi

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels), le rapport du Président du Conseil d'Administration, des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 14 avril 2023 et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

En application de la loi, nous vous signalons que contrairement aux dispositions de l'article 525 (pour les SA) de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, notre rapport n'a pas pu être mis à votre disposition dans le délai légal de quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée générale, les éléments nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Abidjan, le 26 juin 2023

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.



Zana KONÉ  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Inès SERI BAMBA  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée

## Annexe 1 portant responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

*Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.*

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences Normes Internationales d'Audit (ISA) conformément au Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion ;
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.
- Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

## ANNEXE 2

# ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022



**mazars**

Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume Plateau  
01 BP 3989 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00  
Fax : +225 27 20 21 02 78  
[www.mazars.ci](http://www.mazars.ci)



5, Avenue Marchand  
Abidjan, Plateau  
01 BP 2715 ABIDJAN 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 21 11 15  
Fax : +225 27 20 21 12 59  
[www.ey.com](http://www.ey.com)

**Sucrivoire, S.A.**

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels établi selon les normes IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.  
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA  
RCCM CI-ABJ-1976-B-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

Ernst & Young, S.A.  
Société anonyme au capital de 12 000 000 FCFA  
RCCM ABIDJAN 7118

**SUCRIVOIRE, S.A.**

Société Anonyme  
Abidjan Treichville, Boulevard du port  
01 BP 8484  
Abidjan 01

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur  
les États Financiers Annuels - IFRS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAP CAC 247-06-2021/ZK/STL

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 sur :

- l'audit des états financiers annuels individuels de la société SUCRIVOIRE, S.A. établis selon les normes IFRS tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

## 1. Audit des états financiers annuels IFRS

### 1.1 Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société SUCRIVOIRE, S.A., établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2022 comprenant l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie, l'état de variation de capitaux propres ainsi que les notes annexes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels établis selon les normes IFRS sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB (International Accounting Standard Board) tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

### 1.2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) conformément aux dispositions du Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société SUCRIVOIRE, S.A. conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### 1.3 Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels établis selon les normes IFRS pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent les points clés de l'audit qui doivent être portés à votre attention et communiqués dans notre rapport.

#### **Évaluation des actifs biologiques relatifs aux plantes productrices**

Les plantes productrices, qui représentent le coût des plantations constitué des travaux de préparation des parcelles et de mise en terre des boutures de canne, s'élève à 7 546 millions de FCFA en valeur nette comptable dans les états financiers de la société SUCRIVOIRE, S.A. au 31 décembre 2022.

Nous avons considéré que l'évaluation des plantes productrices constitue un point clé d'audit en raison de leur valeur significative dans les actifs de votre société (6% du total bilan) et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des travaux considérés pour leur valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des plantes productrices, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 3A (actifs biologiques-plantes productrices) des notes annexes aux états financiers annuels IFRS.

Dans le cadre de l'audit des plantes productrices, nous avons mis en œuvre les principales diligences suivantes :

- l'examen des procédures de gestion liées à ces immobilisations ;
- le rapprochement du fichier des immobilisations tenu à jour à la balance générale ;
- la revue de cohérence des variations de ces immobilisations avec les autres postes des états financiers ;
- l'analyse des immobilisations en cours ;
- le contrôle des dotations aux amortissements de la période et du caractère suffisant des provisions liées notamment aux parcelles infectées par la Mosaïque et le Bohrer ;
- l'analyse de la réalité, de la correcte évaluation et du caractère immobilisable des travaux enregistrés dans ces actifs au cours de l'exercice sous revue.

### **Valorisation de la canne sur pieds**

La valeur de la canne sur pieds, constituée des travaux réalisés et dépenses engagées en vue de l'entretien des plants de cannes non encore récoltés et figurant dans les stocks de production en cours de la société, s'élève à 16 218 millions de FCFA au 31 décembre 2022, soit 12% du total actif des états financiers IFRS.

En raison du caractère significatif du stock de la canne sur pieds pour l'activité de votre société, de l'importance de sa valeur et du risque relatif à la correcte valorisation des charges qui lui sont incorporées, l'audit de ce stock a été considéré comme un point clé de l'audit.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation de la canne sur pieds, de même que des compléments d'information sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 6 (stocks et en-cours) des notes annexes aux états financiers annuels IFRS.

Les diligences ci-après ont été mises en œuvre pour répondre aux risques identifiés :

- l'examen des procédures de gestion des transactions liées à ce stock ;
- la revue de cohérence des variations des coûts du stock de la canne sur pieds avec les autres postes des états financiers ;
- la revue analytique des charges incorporées au coût du stock de la canne sur pieds ; l'analyse de la réalité et de la correcte évaluation des coûts transférés en encours de production au cours de l'exercice revu.

## 1.4 Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels IFRS

Les états financiers annuels IFRS ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 14 avril 2023.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels individuels établis selon les normes IFRS conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels établis selon les normes IFRS ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels établis selon les normes IFRS, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration, au travers du Comité d'Audit, de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société

## 1.5 Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels IFRS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels établis selon les normes IFRS pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels établis selon les normes IFRS sont décrites de façon plus détaillée dans l'**annexe 1** du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

## 2. Autres informations et vérifications spécifiques prévues par la loi

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels établis selon les normes IFRS et notre rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels établis selon les normes IFRS), le rapport du Président du Conseil d'Administration, des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolution.

Notre opinion sur les états financiers annuels établis selon les normes IFRS ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels établis selon les normes IFRS des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 14 avril 2023, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels établis selon les normes IFRS, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels établis selon les normes IFRS ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

En application de la loi, nous vous signalons que contrairement aux dispositions de l'article 525 (pour les SA) de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, notre rapport n'a pas pu être mis à votre disposition dans le délai légal de quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée générale, les éléments nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Abidjan, le 26 juin 2023

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.



Zana KONÉ  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Ines Séri Bamba  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée

## **Annexe 1** portant responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

*Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.*

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels prescrit par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence

d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

## ANNEXE 2

# ÉTATS FINANCIERS IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers  
Exercice clos le 31 décembre 2022

**mazars**

Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume Plateau  
01 BP 3989 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00  
Fax : +225 27 20 21 02 78  
[www.mazars.ci](http://www.mazars.ci)

**EY**

5, Avenue Marchand  
Abidjan, Plateau  
01 BP 2715 ABIDJAN 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 21 11 15  
Fax : +225 27 20 21 12 59  
[www.ey.com](http://www.ey.com)

**Sucrivoire, S.A.****Rapport des Commissaires aux Comptes sur  
les États Financiers Annuels établi selon les normes  
IFRS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

## **SUCRIVOIRE, S.A.**

Société Anonyme  
Abidjan Treichville, Boulevard du port  
01 BP 8484  
Abidjan 01

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels - IFRS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAP CAC 247-06-2021/ZK/STL

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 sur :

- l'audit des états financiers annuels individuels de la société SUCRIVOIRE, S.A. établis selon les normes IFRS tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

## **1. Audit des états financiers annuels IFRS**

### **1.1 Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société SUCRIVOIRE, S.A., établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2022 comprenant l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie, l'état de variation de capitaux propres ainsi que les notes annexes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels établis selon les normes IFRS sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB (International Accounting Standard Board) tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

### **1.2 Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) conformément aux dispositions du Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels - IFRS  
Exercice clos le 31 décembre 2022

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société SUCRIVOIRE, S.A. conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### 1.3 Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels établis selon les normes IFRS pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent les points clés de l'audit qui doivent être portés à votre attention et communiqués dans notre rapport.

#### **Évaluation des actifs biologiques relatifs aux plantes productrices**

Les plantes productrices, qui représentent le coût des plantations constitué des travaux de préparation des parcelles et de mise en terre des boutures de canne, s'élève à 7 546 millions de FCFA en valeur nette comptable dans les états financiers de la société SUCRIVOIRE, S.A. au 31 décembre 2022.

Nous avons considéré que l'évaluation des plantes productrices constitue un point clé d'audit en raison de leur valeur significative dans les actifs de votre société (6% du total bilan) et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des travaux considérés pour leur valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des plantes productrices, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 3A (actifs biologiques-plantes productrices) des notes annexes aux états financiers annuels IFRS.

Dans le cadre de l'audit des plantes productrices, nous avons mis en œuvre les principales diligences suivantes :

- l'examen des procédures de gestion liées à ces immobilisations ;
- le rapprochement du fichier des immobilisations tenu à jour à la balance générale ;
- la revue de cohérence des variations de ces immobilisations avec les autres postes des états financiers ;
- l'analyse des immobilisations en cours ;
- le contrôle des dotations aux amortissements de la période et du caractère suffisant des provisions liées notamment aux parcelles infectées par la Mosaïque et le Bohrer ;
- l'analyse de la réalité, de la correcte évaluation et du caractère immobilisable des travaux enregistrés dans ces actifs au cours de l'exercice sous revue.

### **Valorisation de la canne sur pieds**

La valeur de la canne sur pieds, constituée des travaux réalisés et dépenses engagées en vue de l'entretien des plants de cannes non encore récoltés et figurant dans les stocks de production en cours de la société, s'élève à 16 218 millions de FCFA au 31 décembre 2022, soit 12% du total actif des états financiers IFRS.

En raison du caractère significatif du stock de la canne sur pieds pour l'activité de votre société, de l'importance de sa valeur et du risque relatif à la correcte valorisation des charges qui lui sont incorporées, l'audit de ce stock a été considéré comme un point clé de l'audit.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation de la canne sur pieds, de même que des compléments d'information sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 6 (stocks et en-cours) des notes annexes aux états financiers annuels IFRS.

Les diligences ci-après ont été mises en œuvre pour répondre aux risques identifiés :

- l'examen des procédures de gestion des transactions liées à ce stock ;
- la revue de cohérence des variations des coûts du stock de la canne sur pieds avec les autres postes des états financiers ;
- la revue analytique des charges incorporées au coût du stock de la canne sur pieds ; l'analyse de la réalité et de la correcte évaluation des coûts transférés en encours de production au cours de l'exercice revu.

#### 1.4 Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels IFRS

Les états financiers annuels IFRS ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 14 avril 2023.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels individuels établis selon les normes IFRS conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels établis selon les normes IFRS ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels établis selon les normes IFRS, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration, au travers du Comité d'Audit, de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société

#### 1.5 Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels IFRS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels établis selon les normes IFRS pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels établis selon les normes IFRS sont décrites de façon plus détaillée dans l'**annexe 1** du présent rapport des Commissaires aux Comptes.



## 2. Autres informations et vérifications spécifiques prévues par la loi

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels établis selon les normes IFRS et notre rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels établis selon les normes IFRS), le rapport du Président du Conseil d'Administration, des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolution.

Notre opinion sur les états financiers annuels établis selon les normes IFRS ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels établis selon les normes IFRS des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 14 avril 2023, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels établis selon les normes IFRS, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels établis selon les normes IFRS ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

En application de la loi, nous vous signalons que contrairement aux dispositions de l'article 525 (pour les SA) de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, notre rapport n'a pas pu être mis à votre disposition dans le délai légal de quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée générale, les éléments nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Abidjan, le 26 juin 2023

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.



Zana KONE  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Ines Séri Bamba  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée



TEXTE

# DES RESOLUTIONS



Le texte des résolutions suivant est présenté à l'Assemblée Générale

### **PREMIERE RESOLUTION**

#### APPROBATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS ETABLIS SELON LE SYSCOHADA REVISE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un résultat net déficitaire de 8 755 668 861 Francs CFA.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

#### APPROBATION DES ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES IFRS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse établis selon les normes comptables IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un résultat net déficitaire de 6 991 817 000 Francs CFA.

### **TROISIEME RESOLUTION**

#### APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve les conventions qui y sont mentionnées conclues lors des exercices précédents et dont les effets se sont poursuivis durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que la convention suivante conclue durant l'exercice :

Convention portant sur l'analyse par le laboratoire de SUCRIVOIRE d'échantillons d'engrais pour le compte de la société PALMCI. Le coût de la prestation est fixé selon le type d'engrais.

La Convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 30 novembre 2022 et conclue le 28 Décembre 2022 pour une durée de cinq (05) ans renouvelables par tacite reconduction.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

#### AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter en report à nouveau la perte de l'exercice d'un montant 8 775 668 661 Francs CFA.

Le compte « Report à nouveau » dont le solde est débiteur de 10 424 743 233 FCFA, présentera suite à cette affectation un nouveau solde débiteur de 19 180 412 094 Francs CFA.

**CINQUIEME RESOLUTION**

## INDEMNITES DE FONCTION A ALLOUER AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, décide d'allouer aux Administrateurs, à titre d'indemnité de fonction pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, un montant brut de 94 117 647 F CFA,

**SIXIEME RESOLUTION**

## RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur Jean Louis Eugène BILLON, de nationalité Ivoirienne, domicilié à Abidjan, Plateau Indénié, arrive ce jour à expiration, décide de renouveler ledit mandat pour une durée de trois (03) ans conformément aux dispositions de l'article 16-2 des statuts soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

**SEPTIEME RESOLUTION**

## RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléant arrivent ce jour à expiration, décide de renouveler pour une durée de 6 ans les mandats de :

- Mazars Côte d'Ivoire en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- Ernst and Young en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- PricewaterhouseCoopers en qualité de Commissaire aux comptes suppléant ;
- Deloitte Côte d'Ivoire en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Les mandats ainsi conférés expireront à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

**HUITIEME RESOLUTION**

## POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente

# SUCRIVOIRE



# SUCRIVOIRE



Boulevard du Havre, Abidjan  
01 BP 8484 Abidjan 01  
+225 27 21 75 75 75  
+225 27 21 25 45 65  
communication@sifca.ci  
www.groupesifca.com/sucrivoire